

4^E Forum de l'association des préfets et représentants de l'État de la francophonie

École Militaire de Paris du 8 décembre 2023

*Le représentant d'État, acteur de la
transition écologique et du
développement durable*

Actes

Juillet 2024

L'Association des Préfets et Représentants de l'État de la Francophonie (APREF) est née de la volonté de créer un espace d'échange et de collaboration entre les hauts fonctionnaires francophones engagés dans la gouvernance territoriale. Depuis sa création, l'APREF s'est attachée à promouvoir la langue française comme vecteur de coopération administrative et à renforcer les capacités des préfets et représentants de l'État à travers le partage d'expériences et de meilleures pratiques.

Le quatrième forum de l'APREF, qui s'est tenu récemment, a continué de bâtir sur cette ambition en rassemblant des représentants territoriaux de l'Etat de divers pays pour débattre des enjeux actuels et futurs auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions dans le domaine de la transition écologique et du développement durable. Le forum a été structuré autour de trois tables rondes, chacune centrée sur un thème spécifique, reflétant les enjeux territoriaux et du développement durable.

Le but de ce forum était de fournir une plateforme pour une réflexion approfondie sur des questions telles que la gestion des ressources naturelles, l'énergie et la transition écologique, et le rôle des préfets à cet égard. En rassemblant des experts et des acteurs de terrain, le forum visait à enrichir la discussion sur ces sujets vitaux et à formuler des stratégies concrètes pour les aborder efficacement.

L'organisation du forum a été pensée pour susciter l'interaction entre les auditeurs et pour encourager une participation active. Chaque table ronde était précédée d'une introduction par un expert dans le domaine concerné, suivie de présentations par des intervenants sélectionnés pour leur expertise et leur expérience d'initiatives concrètes. Les sessions étaient conçues pour permettre un dialogue ouvert et constructif.

Ce forum a débuté avec les propos introductifs de Messieurs Nicolas Desforges, Alexandre Brugère et Arnaud Ngatcha, qui ont posé les bases de la discussion en évoquant les principales orientations de l'APREF et en soulignant l'importance de l'engagement des préfets dans les défis contemporains. Ce colloque s'est ensuite structuré autour de trois tables rondes, avant de se conclure avec les allocutions de clôture de Messieurs Jean-François Carencio et Bassirou Sene. Ces dernières réflexions dessinent des pistes pour l'action future.



Figure 1: 4ème forum de l'APREF à l'Ecole militaire de Paris.

Introduction :

Le 4ème forum de l'Association des Préfets et des Représentants de l'État de la Francophonie (APREF), tenu à l'École militaire de Paris le 8 décembre 2023, a débuté par l'intervention de **Jean-Bernard Bobin, directeur adjoint de l'Institut de Hautes Études du ministère de l'Intérieur (IHEMI)**. M. Bobin a souligné l'importance de l'événement dans le contexte des défis écologiques mondiaux, mettant en avant le rôle crucial des préfets dans l'adaptation aux changements nécessaires pour l'avenir.

Propos de Nicolas Desforges, Président sortant de l'APREF, préfet honoraire :

« Monsieur le Directeur du Cabinet du Ministre, Monsieur le Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur, Monsieur l'Adjoint au Maire de la ville de Paris, chères et chers collègues, préfètes, préfets, sous-préfètes, sous-préfets, mesdames, messieurs les ambassadeurs, en vos grades et qualités, chers amis, partenaires et soutiens de l'APREF et de la francophonie, bonjour.

Je suis très heureux de vous accueillir à l'occasion du quatrième forum de l'APREF. Je tiens à exprimer ma satisfaction de voir cet amphithéâtre rempli. Avant d'ouvrir nos travaux, ayons une pensée pour notre trésorier, qui, en raison d'un deuil récent, ne peut être parmi nous aujourd'hui. Hier, j'ai partagé avec lui la solidarité, l'affection et l'amitié de notre assemblée générale, et je souhaite aujourd'hui lui transmettre, avec votre accord, une pensée amicale de la part de tous les participants à ce forum.

Je salue ceux qui nous rejoignent ici et à distance. Vous représentez divers pays tels que la Belgique, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Congo, la France, la Guinée, Haïti, le Québec, le Liban, Maurice, la République Démocratique du Congo, la Roumanie, le Sénégal, le Togo, et la Suisse. Votre présence illustre la diversité de la francophonie et donne tout son sens à ce forum. Je salue également les personnalités, les experts et les animateurs présents, ainsi que les étudiants, car leur participation est essentielle pour l'avenir que nous leur préparons.

Je tiens à remercier le ministère de l'Intérieur, représenté par le Directeur de Cabinet du Ministre et le Secrétaire Général du ministère, pour leur soutien crucial, qu'il s'agisse d'aide financière ou de l'appui de l'IHEMI qui coorganise ce forum avec nous. Je remercie également la préfecture de la région Île-de-France et l'OIF pour leur contribution indispensable. Nous écouterons bientôt un message de la directrice de l'Institut du Développement Durable de l'OIF. Un remerciement spécial à nos partenaires et à la délégation Wallonie-Bruxelles, qui accueillera ce soir les membres de notre association.

Fondée en 2017 par Jean-François Carencu, qui conclura nos travaux ce soir, l'APREF est une jeune association qui rassemble 13 pays et 140 membres, tant individuels qu'institutionnels. Nous nous engageons à être un lieu d'échange et de mutualisation des bonnes pratiques. C'est notre quatrième forum, centré sur le rôle du préfet dans la transition écologique et le développement durable.

Pourquoi ce thème ? Premièrement, en raison de son actualité urgente, marquée par la conférence de Doha et l'annonce que 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Deuxièmement, c'est un sujet d'importance universelle, et troisièmement, il place le préfet en première ligne des politiques locales et de l'État en matière de transition écologique.

Nous avons organisé ce colloque autour de trois axes : établir le contexte, partager les initiatives des préfets et croiser les perspectives du Nord et du Sud. C'est à travers ces échanges que nous espérons apporter notre contribution à la protection de notre planète.

En conclusion, je voudrais partager avec vous une réflexion inspirée de l'ouvrage de Monsieur Bruno David, "À l'aube de la sixième extinction". Nous sommes encore loin d'atteindre les limites de notre écosystème planétaire, mais nous nous en approchons rapidement. La bonne nouvelle est que nous en

sommes conscients ; la mauvaise, que nous peinons encore à agir. Espérons que notre forum contribuera, à sa mesure, à la préservation de notre unique planète, notre planète A.

Merci. »



Figure 2: Intervention introductive de Nicolas Desforges

**Propos d’Alexandre Brugère, directeur de cabinet du ministre de l’Intérieur et des
Outre-mer :**

« Monsieur le Président,

Monsieur le secrétaire général, cher Pierre,

Monsieur le maire,

Monsieur le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités respectives.

Et si vous me le permettez, mes chers collègues,

Je suis heureux d'être parmi vous, pour ce rendez-vous très important *et vous présente de la part du Ministre qui n'a pas pu se libérer, malheureusement, ses plus sincères salutations.* Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, qui, à l'occasion de l'ouverture du débat au Sénat sur le projet de loi immigration, a précisé que l'immigration était, avec la question environnementale, les deux grands sujets du siècle. Je reviendrai sur les liens qu'il peut y avoir entre ces questions qui nous concernent tous, mais il est évident que la question environnementale est fondamentale et ce, tout particulièrement pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Cela ne paraît pas forcément évident de prime abord, mais le Ministre a l'habitude de dire que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est le premier ministère environnemental, d'abord parce que c'est le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et qu'aujourd'hui, les Outre-mer sont en première ligne - je pense notamment à ces atolls qui sont en train de disparaître du fait de la montée des eaux et qui chassent des populations entières. Je pense évidemment aux mangroves et aux coraux qui ne peuvent plus constituer de barrières naturelles et qui amènent dans un certain nombre de territoires à des vraies difficultés de phénomènes de subversion et d'érosion. Bref, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, par nos Outre-mer, est particulièrement exposé et nous sommes particulièrement conscients de notre fragilité collective.

Ensuite, ce ministère est le premier ministère environnemental parce qu'il est celui qui fait face aux crises. Et il ne passe pas malheureusement pas un mois sans que survienne, c'est la question de la gestion des crises puisqu'il n'y a pas malheureusement un mois sans que survienne une crise climatique de grande ampleur qui nous amène à mobiliser des moyens exceptionnels. C'est vrai pour l'Outre-mer, mais c'est aussi vrai pour le territoire métropolitain. Vous l'avez vu il y a quelques semaines encore sur la façade Ouest jusqu'au Nord. Des territoires *entiers* ont été dévastés par des phénomènes climatiques de grande ampleur qui nécessitent que nous mobilisions massivement des moyens pour venir au secours des populations. Et cette réalité-là, elle ne se retrouve pas uniquement dans les tempêtes, elle se retrouve également dans les feux. L'été dernier *de ce point de vue*, a été relativement calme. Il ne vous aura néanmoins pas échappé que celui qui l'a précédé a vu une partie significative du territoire jusque-là totalement épargné, ravagé par les flammes. Je parle du grand Sud-Ouest jusqu'à plus au nord, et même jusqu'à mon Maine-et-Loire. Et donc il y a incontestablement, par la gestion de la crise, une dimension environnementale que le ministère se doit d'assumer.

Et puis il y a une autre dimension, un peu plus polémique peut-être, mais je m'en serais voulu de ne pas vous en parler. C'est la question des nouvelles radicalités qui sont le fruit de l'anxiété croissante suscitée par la situation climatique. Et je le dis d'autant plus que, pour les prochaines heures, les *soulèvements de la terre* que vous connaissez, ont annoncé leur intention de s'en prendre à une grande entreprise privée productrice de matériaux de construction, et à multiplier les actions contre elle sur le territoire. Les plus observateurs d'entre vous auront suivi les débats que nous avons eu avec le Conseil d'Etat sur ces soulèvements de la terre. Cette nouvelle radicalité qui amène des activistes à

s'en prendre à la fois aux biens mais aussi aux personnes, dont les forces de l'ordre, constitue incontestablement pour nous un point de vigilance particulier. Ces mouvements radicaux constituent incontestablement, pour nous, un point de vigilance particulier, *d'autant que les militants traditionnels laissent faire ou même rejoignent des activistes violents*. Je pourrais évoquer également la constitution des ZAD, qui sont des défis en termes d'ordre public et de maîtrise de notre territoire national.

Pour rebondir sur ce que je vous disais en introduction, quatrième élément qui me paraît important de signaler, pour souligner cette dimension environnementale du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, c'est la question des migrations. Et nous y sommes tous, évidemment, confrontés. Les populations du Sud, sous l'effet des hausses de température, vont être amenées à être de plus en plus nombreuses à *se déplacer, non plus à l'intérieur de leurs frontières ou dans des pays limitrophes mais plus loin vers le Nord*. Et donc nous devons collectivement - c'est le sens aussi des débats au Parlement - prendre en considération le fait que dans la décision demain de demander asile, de se constituer réfugié, il y aura la prise en compte de cette dimension climatique, qui nécessitera des réponses sans doute d'une ampleur nouvelle par rapport à ce que nous avons connu jusqu'à présent.

Je pourrais poursuivre, en citant nos gendarmes qui sont passés du bleu ciel au vert puisqu'ils luttent localement contre les atteintes à l'environnement, cela va du simple « dépôt sauvage », je mets des guillemets évidemment parce que c'est très irritant pour les gens, à des choses beaucoup plus graves du fait du comportement de certaines entreprises.

J'espère que l'ensemble de ces éléments **a su** vous convaincre : le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est, *de fait*, le premier ministère environnemental.

Ce n'est évidemment pas uniquement un sujet franco-français et donc le fait que l'APREF réunisse en son sein 13 nationalités, des représentants de 13 pays, en fait naturellement un lieu d'échange et de débat extrêmement important - nous lirons avec beaucoup d'attention les actes du colloque. Si cette problématique est vécue nationalement et selon des modalités diverses, nous sommes convaincus que les défis communs appellent des réponses collectives. C'est en cela que le débat que vous avez ce matin est d'une grande importance, c'est pourquoi nous lirons avec attention ses conclusions.

Alors je n'ai pas oublié que le thème c'est le représentant de l'État et donc le thème c'est aussi le préfet. Il a évidemment un rôle absolument fondamental pour les préfets en matière environnementale. Cela a été rappelé par les deux intervenants qui m'ont précédé, Monsieur le président et Monsieur le secrétaire général. Un rôle fondamental à jouer parce qu'une partie essentielle du défi environnemental se joue dans les territoires. Bien sûr il y a ce qui se passe à Paris, dans les administrations centrales, mais il y a aussi ce qui se joue dans les territoires et au sein de ces derniers, c'est la voix du préfet qui importe. Or en France comme ailleurs, la voix de l'État dans les territoires c'est le préfet qui a donc un rôle essentiel à jouer sur les questions environnementales.

D'abord, une première mission lorsque l'on est préfet, c'est une mission d'impulsion. Et si le préfet n'impulse pas auprès des services sur lesquels il a autorité cette dimension et ce travail sur la question environnementale, il est évident qu'il y aura une perte d'énergie considérable. On a donc besoin sur le terrain de préfètes et de préfet qui mettent cette préoccupation au-dessus dans l'agenda des administrations.

La deuxième mission, c'est celui de chef d'orchestre. Le préfet doit pouvoir animer l'ensemble des organisations qu'il a auprès de lui dans son territoire, les administrations évidemment, mais aussi les agences et les établissements publics, qui ont un rôle croissant sur ces questions. Ça a été le choix des gouvernements successifs et donc il faut que le préfet puisse donner le La. Et pour pouvoir donner le La, et ça fait partie des débats que nous avons actuellement au niveau gouvernemental, il faut que le préfet puisse avoir autorité sur les agences environnementales. Sinon, évidemment, il y a des problèmes de cohérence. Cela fait clairement partie des intentions du président de la République.

Et puis, la troisième dimension Qui coule de source avec les deux précédentes, avec aucune des deux autres que je viens de citer, c'est la question du bon sens. Parce que dans nos territoires, nous avons des situations qui sont extrêmement différentes. Nous avons des fragilités dans certains départements que nous n'avons pas dans d'autres. Nous avons des forces dans certains départements que nous n'avons pas dans d'autres. Et donc le bon sens, c'est de temps en temps, par rapport à la norme, par rapport à l'objectif, de savoir adapter à la réalité du terrain la réponse qui est apportée. Le bon sens ne doit pas être le mot valise derrière lequel on se cache pour ne pas faire les choses, pour dire « je n'ai pas le temps de faire de la transition écologique ; ça va déplaire ou faire souffrir certains, donc il ne faut pas mettre en œuvre tel plan ». Mais à l'inverse, le bon sens doit être aussi la corde de rappel de temps en temps, quand des décisions un peu unilatérales sont prises depuis Paris, pour pouvoir adapter les réglementations, pour pouvoir adapter la mise en œuvre sur le terrain.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction, en vous souhaitant des débats les plus riches possibles, et en vous redisant évidemment toute ma mobilisation, et notre attention aux conclusions de vos discussions. Vous avez tous individuellement un rôle à jouer par rapport à ce défi, d'autant plus en tant que représentant de l'État à la fois sur le territoire national mais aussi auprès des autres Etats, à l'international.

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer est parfaitement conscient que chacun a cette responsabilité à cœur. En tout cas, il sait que pour sa part, il peut s'appuyer sur des préfètes et des préfets qui ont le souci et la conviction qu'il n'y a pas, comme vous le disiez très justement, de planète B. Merci à toutes et à tous. »



Figure 3: Intervention introductive d'Alexandre Brugère

Arnaud Ngatcha, adjoint au maire de Paris en charge de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie :

Arnaud Ngatcha, adjoint au maire de Paris, a exprimé son honneur de participer au forum de l'APREF, saluant les personnalités présentes, notamment le préfet N'Gahane avec qui il partage "une passion commune et une histoire commune, notamment avec le Cameroun". Il a rappelé la longue histoire de Paris, marquée par une relation singulière entre l'État et la ville, particulièrement visible dans l'organisation administrative et les pouvoirs de la capitale.

M. Ngatcha a mis en avant le thème central de la transition écologique, soulignant l'urgence de l'action pour contenir le réchauffement climatique. "L'objectif de contenir le réchauffement climatique sous les 1,5 degrés, qui est l'objectif des accords de Paris de 2015, paraît en phase d'être dépassé," a-t-il averti. Il a évoqué plusieurs initiatives de la ville de Paris, telles que la piétonisation des voies sur berges, la végétalisation des espaces publics, la création d'îlots de fraîcheur et la rénovation du bâti. Ces mesures visent à rendre Paris plus résiliente face aux futurs pics de chaleur et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. "Autant d'engagement et d'action au service d'un double objectif, lutter contre le dérèglement climatique et adapter notre ville pour la rendre plus viable, respirable, résiliente et donc plus agréable à vivre," a-t-il expliqué.

Il a insisté sur la nécessité d'une coopération étroite entre les représentants de l'État et les élus locaux pour assurer le succès des mesures écologiques. "Les mesures en matière de transition écologique adaptées, adoptées nationalement, ne pourront être un succès qu'à la condition d'une coopération fine entre les villes, l'État, les maires, les préfets," a-t-il affirmé. Selon lui, l'acceptabilité sociale de ces mesures dépend de leur adaptation aux spécificités de chaque territoire, que ce soit à Paris, en Grande-Couronne ou en zone rurale.

En outre, Arnaud Ngatcha a souligné l'importance de promouvoir le modèle parisien à l'international et de partager les bonnes pratiques avec les partenaires européens et mondiaux. Il a mentionné des projets de coopération comme celui de la végétalisation de l'avenue Kennedy à Yaoundé, au Cameroun, pour "contribuer à sa végétalisation et notamment à la volonté du maire de favoriser des mobilités douces."

Concluant son intervention, il a rappelé l'engagement de Paris en faveur de la francophonie, en coopération avec l'Association internationale des maires francophones. Il a réaffirmé l'importance de multiplier les échanges et les forums pour renforcer les liens entre les villes francophones et promouvoir la langue et la culture françaises.



Figure 4: Intervention introductive d'Arnaud Ngatcha.

Ces interventions ont mis en place le cadre pour les discussions approfondies des tables rondes suivantes, orientant le forum vers une analyse précise de la manière dont les préfets et représentants de l'État peuvent influencer de manière positive la transition écologique et le développement durable.

Table-ronde n°1 : Les conséquences du dérèglement climatique

Modération par Mme Catherine FERRIER, inspectrice générale de l'administration.

La première table ronde du 4ème forum de l'Association des Préfets et des Représentants de l'État de la Francophonie (APREF) s'est concentrée sur un enjeu majeur qui occupe une place croissante dans les politiques publiques et les discussions internationales : les conséquences du dérèglement climatique. Face à l'accélération des phénomènes météorologiques extrêmes et à leurs impacts dévastateurs, cette session a exploré les divers aspects de la crise climatique actuelle et les réponses nécessaires pour y faire face.

Les discussions ont abordé les effets du changement climatique sur la biodiversité, les écosystèmes et la vie humaine, mettant en lumière la nécessité d'une action coordonnée et innovante pour adapter nos sociétés et préserver notre planète. L'échange d'expériences et de stratégies entre les différents représentants de l'État présents a permis de dessiner un tableau plus complet des défis et des opportunités liés à cette crise globale.



Figure 5: Table-ronde n°1 portant sur les conséquences du dérèglement climatique avec, de gauche à droite, Wisner Thomas, Denis Mathen, Catherine Ferrier, Olivier Fargeon et Clément Kalou Kouame Bi.

Bruno David, ancien président du Muséum national d’histoire naturelle et auteur de « À l’aube de la sixième extinction » :

Bruno David a ouvert la première table-ronde du forum en abordant les conséquences du dérèglement climatique sur la biodiversité. Il a commencé par situer les changements climatiques dans une perspective historique, rappelant que "le climat a passé son temps à changer depuis que la Terre existe." Il a donné des exemples de périodes extrêmes, telles que la "Terre boule de neige" il y a 700 millions d'années et une phase de réchauffement intense il y a 55 millions d'années, pour montrer que les variations climatiques sont une constante géologique.

M. David a souligné que, bien que la Terre ait connu des changements climatiques importants, "la vitesse actuelle de changement est bien plus rapide que tout ce que la Terre n’a jamais connu." Cette accélération pose des défis sans précédent à la biosphère, qui doit s'adapter beaucoup plus rapidement que par le

passé. "Est-ce que la vitesse est compatible avec les capacités de changement de la vie sur Terre ?" a-t-il interrogé.

Il a expliqué que les périodes glaciaires et interglaciaires des 800 000 dernières années ont vu des oscillations climatiques significatives, mais que la transition actuelle se distingue par sa rapidité. "En 2019, il a fait 42.6 à Paris, Parc Montsouris," a-t-il rappelé pour illustrer la vitesse à laquelle les records de température sont battus.

Abordant les impacts sur la biodiversité, Bruno David a noté que certaines espèces peuvent se déplacer en réponse au réchauffement, mais que "les déplacements climatiques des ceintures s'étalent de 250 km, alors que les oiseaux ont migré seulement de 37 km." Ce décalage crée des extinctions locales et des déséquilibres dans les écosystèmes. "Les animaux votent avec leurs pattes," a-t-il cité Robert Barbeau, soulignant que les migrations animales sont des indicateurs clairs du changement climatique.

Il a également évoqué les conséquences inattendues du réchauffement, telles que l'arrivée d'espèces invasives comme les barracudas en Provence et les crabes autour de l'Antarctique. "Les espèces qui ne bougent pas peuvent également s'acclimater," a-t-il ajouté, en donnant l'exemple de la vigne en Champagne, dont les dates de vendange se sont décalées de plusieurs semaines.

L'expert a insisté sur l'importance des interactions entre climat et biodiversité, expliquant que certains organismes comme le plancton jouent un rôle crucial dans la régulation du climat en influençant la formation des nuages. "Le plancton réagit très vite puisqu'il s'agit d'organismes unicellulaires, et il va se développer en produisant du DMS, une molécule qui aide à former les nuages."

En conclusion, il a averti contre l'idée de trouver une planète de remplacement, soulignant que "il n'y a pas de planète B." Il a exhorté à une prise de conscience urgente et à l'action pour protéger la Terre, notre unique habitat viable. "Il faut qu'on se contente de celle-ci. Il vaut mieux éviter le saut dans l'inconnu autant que faire se peut."



Figure 6 : Intervention de Bruno David

La table-ronde s'est ensuite poursuivie par un échange entre les différents représentants de l'Etat afin que ces derniers partagent leurs expériences personnelles.

Propos de Denis Mathen, Gouverneur de la province de Namur en Belgique :

« Avant tout, je souhaiterais situer la province de Namur. C'est une province d'un peu plus de 500 000 habitants qui est au cœur de la région wallonne (partie sud francophone de la Belgique).

En guise de rétroactes, je signalerais que nous avons déjà connu en Wallonie, en Belgique en général et plus particulièrement dans ma province dans les années 80-90, des inondations importantes. Cependant, des travaux d'infrastructures ont été réalisés ce qui a eu pour effet que leurs conséquences ont pu être limitées. Dans la manière d'appréhender les conséquences des inondations, on peut considérer qu'avec le temps et en tenant compte des types de phénomènes observés, nous avons plutôt déplacé cette responsabilité au niveau local, c'est-à-dire au niveau des communes (38 en province de Namur).

Il est vrai cependant que les inondations de 2021 (13-14 et 24 juillet) ont été chez nous particulières dans leur ampleur et dans leur impact sur la population. Elles nous ont donc obligés à revoir la manière d'appréhender cette réalité selon les différents types de phénomènes.

En illustration présentée, la visite du premier ministre et de la présidente de la commission européenne dans une commune fortement touchée, la commune de Rochefort.

En matière de procédure, nous nous sommes rendu compte qu'il était nécessaire de revoir nos plans d'urgence et d'intervention spécifiquement consacrés aux inondations, et que le plan général (qui est applicable a priori à tout type de situation) n'était pas ou plus suffisant.

Nous avons donc mis le sujet en discussion et en réflexion au sein de différents forums de concertation, comme par exemple la conférence des bourgmestres (maires) de la province ; également au niveau de ce que nous appelons la « plateforme PLANU » (rassemblant les fonctionnaires communaux de planification d'urgence) ainsi qu'en interne au sein de ce qu'on appelle chez nous la "D5", la cinquième discipline de gestion de crise celle qui est relative à la communication, au sein de la cellule de sécurité provinciale (comité de coordination/CCProv).

De l'ensemble de ces concertations en est ressorti un premier document de nature opérationnelle, et ceci environ un an après les inondations de 2021. C'est un processus qui prend du temps, celui de discuter avec tous les intervenants, tous les services, toutes les disciplines : les pompiers, les policiers (qui vont baliser les périmètres), la Protection civile, voire La Défense. Leurs remarques ont été intégrées et nous avons approuvé une première version du plan en février 2023.

A la lumière d'un retour d'expériences (notamment par rapport à des schémas d'alerte), nous avons déjà dû revoir ce document quelques mois plus tard et en septembre de cette année 2023, nous avons transmis pour information notre plan finalisé à la Ministre de l'Intérieur.

Le fil rouge qui a guidé nos réflexions a été précisément celui des procédures d'alerte (certes prévues au plan général) qui devaient être revues car étant spécifiques aux inondations. Elles ne peuvent pas être similaires à celles qui existent pour d'autres types de phénomènes.

Ensuite, toujours dans cette réflexion, nous avons fait le choix (si une situation se produit) de mettre en place des « postes de commandement opérationnels zonaux ». Il est clair en effet qu'il est impossible d'avoir des postes de commandement opérationnels déployés sur chaque terrain d'intervention, par exemple aux abords de chaque ruisseau ou rivière en crue. Il était donc nécessaire de centraliser un minimum et puisque nous avons trois zones d'intervention de pompiers au sein de la province de Namur (niveau institutionnel délimité géographiquement et appelé "zones de secours"), nous avons décidé d'établir un poste de commandement opérationnel (composé lui aussi des 5 disciplines : pompiers, police, aide médicale urgente, logistique et communication) au sein de chacune de ces « zones de secours ».

Nous avons également dans ce plan revu la procédure et les consignes de mise à l'abri, comme celle de la mobilisation de moyens spécifiques et enfin la question particulièrement importante des campagnes de communication, essentiellement vers la population. Au total, ce sont 82 fiches qui constituent ce plan « Inondations ».

Un schéma est présenté en séance pour illustrer le propos avec le CCProv (le comité de coordination provincial) qui prend en charge la coordination au niveau provincial ; le NCCN, c'est-à-dire le centre

de crise national/fédéral, avec qui nous devons rester en contact ; et les trois postes de commandement opérationnel zonaux au sein de chacune des zones de secours qui eux-mêmes sont en relation avec les cellules de coordination au niveau local/communal.

Nous avons également inséré dans ce plan des schémas de communication, avec les différents niveaux stratégiques et opérationnels, mais aussi en fonction du degré d'urgence, tout en essayant de mettre en parallèle les moyens de communication à utiliser prioritairement.

Dans ce contexte, la question de la cartographie des zones à risque est particulièrement importante. Il était nécessaire de centraliser toutes les informations qui étaient préexistantes mais parfois diffuses et éparpillées. Elles étaient en effet présentes au niveau de la Région, (le Service Public de Wallonie/ ministère régional), comme à d'autres niveaux. Nous avons souhaité agréger tout ceci, particulièrement sur le plan cartographique en mettant en évidence les "zones d'aléas d'inondation" sur l'ensemble du territoire provincial.

Ce travail a abouti à 300 cartes différentes du territoire provincial (qui peuvent être zoomées) et qui laissent apparaître les divers types de phénomènes potentiels (débordement, ruissellement, débordement et ruissellement), mais aussi leur intensité possible (légère, moyenne, élevée). Ceci permet de déterminer quelles sont les zones très précises de chaque commune qui sont le plus à risque.

Nous avons ensuite complété ce travail cartographique en y ajoutant les bâtiments et ceci sur la base d'informations recueillies dans les communes. Nous pouvons ainsi isoler dans les zones à forts aléas de débordement ou de ruissellement les maisons, les habitations, mais aussi les éventuelles institutions collectives (qu'il s'agisse d'une crèche ou d'un hôpital) car celles-ci peuvent présenter des risques autres que ceux d'une habitation particulière.

Les illustrations et schémas présentés concernent la commune de Rochefort, en reprenant rue par rue, les numéros des adresses où l'on retrouve un aléa inondations plus élevé.

Nous avons également « quadrillé » cette cartographie. Il est en effet important de connaître l'adresse précise, le numéro et la rue, mais aussi concrètement de savoir où ça se situe sur un plan. Nous avons donc élaboré un système de codes pour chaque adresse, renvoyant au quadrillage, afin de la situer dans une zone et la repérer plus facilement.

Enfin, pour terminer, quelques mots sur la communication. En Belgique, il existe un système d'alerte, à la population notamment (BE-ALERT) qui peut être utilisé par les autorités (bourgmestres/maires, gouverneurs ou Ministre de l'Intérieur) lorsqu'elles souhaitent communiquer rapidement des informations (soit à titre préventif, soit des informations qui préconisent ou qui appellent une réaction de la population), et ce soit grâce à un système de géolocalisation (sms), soit via un système d'abonnement, que ce soit alors par sms ou par e-mail.

Sur base de la cartographie dont je viens de parler, nous pouvons ainsi préparer des sous-groupes de communication adaptés aux bassins hydrographiques (lesquels peuvent regrouper plusieurs communes), en fonction des inputs reçus de la part d'une cellule d'expertise/d'analyse.

Nous pouvons alors distribuer des messages mieux ciblés sur ces bassins, où nous anticipons un éventuel risque d'inondation.

Une première limite (on les voit sur la carte, identifiées par des points rouges), c'est le nombre restreint de données restreint dont nous disposons pour l'instant dans certaines zones d'aléas. Là est véritablement le défi sur lequel nous devons travailler pour le moment. Un autre défi est celui de la conscientisation de la population de s'abonner au système BE-ALERT afin d'être plus rapidement (et directement) informée si nécessaire, ... étant entendu que le message par géolocalisation quant à lui, reste évidemment toujours possible, même s'il comporte quelques inconvénients, à savoir des contraintes techniques mais surtout un coût éventuel, qui est à mettre en relation avec les spécificités du modèle belge de gestion de crise.

Par conséquent, nous nous attelons à sensibiliser les autorités communales afin qu'au travers des bulletins communaux d'information par exemple, ou à l'occasion de réunions, elles puissent inciter la population à s'abonner pour intégrer le système.

Nous avons organisé un test à l'échelon provincial, il y a de cela un mois et demi. La province de Namur, c'est un peu plus de 500 000 habitants je l'ai dit et nous avons obtenu un taux de réception des messages très important. (85-90 %)

Enfin, je voudrais terminer avec deux éléments.

L'élément technologique d'abord, qui est prépondérant ; il faut bien entendu des mâts/des antennes qui doivent continuer de fonctionner même en situation de crise compliquée. Ainsi, lors des inondations, on a pu observer des coupures de certains moyens de communication. Et en outre, paradoxalement, certains bourgmestres (maires), marquent une réticence à permettre l'implantation de mâts supplémentaires, (pour des raisons paysagères par exemple ou en vertu du principe de précaution) nécessaires pour rendre le réseau complètement opérationnel sur tout le territoire.

Le second et dernier élément qui doit être pris en compte, -et j'ai eu le loisir d'en faire part à l'association des *Ombudsman et médiateurs de la Francophonie* très récemment lors de leur AG à Luxembourg-, c'est la question de la protection des données et de la protection de la vie privée. Car il conviendrait bien évidemment de pouvoir disposer de toutes les adresses et de pouvoir les utiliser, voire de les partager le plus rapidement possible cependant, en cette matière de communication vers la population dans un contexte de gestion d'une situation d'urgence ou de crises, nous devons aussi tenir compte de cet aspect "protection des données". »

Propos de Wisner Thomas, coordonnateur de l'administration publique à l'Office de management et des ressources humaines (OMRH) d'Haïti :

« Madame l'inspectrice, mesdames, messieurs, en vos regards, titres et qualités, bonjour.

Je suis Wisner Thomas, coordonnateur de l'administration publique à l'Office de management et des ressources humaines (OMRH) de la primature d'Haïti. C'est pour moi un plaisir, un privilège et honneur d'intervenir au 4^{ème} forum de l'APREF organisé autour d'un thème d'une importance capitale pour la planète, devant interpeller les dirigeants des pays du monde entier « *Les représentants de l'État : acteur de la transition écologique et du développement durable* ». Comment concilier les objectifs de préservation de l'environnement et ceux de développement économique des territoires ? C'est désormais l'une des grandes questions auxquelles les représentants de l'État doivent tenter de répondre en concevant des approches et solutions innovantes et adaptées à la complexité des enjeux, si tant est que la problématique de transition écologique doit être posée dans ses rapports avec la gouvernance territoriale.

Mesdames, Messieurs

Il nous revient dans nos propos de partager avec vous : (i) les défis et enjeux auxquels doit répondre l'État haïtien face aux conséquences du dérèglement climatique ; (ii) les efforts qu'il déploie pour, à terme, l'établissement d'un cadre macro-économique, écologique et social répercutant sur l'ensemble des indicateurs de développement durable.

Ainsi, nous partirons d'un état des lieux sommaire de la situation écologique d'Haïti pour ensuite présenter, les effets du dérèglement climatique ; puis nous nous enchainons avec le cadre d'intervention combinant des politiques, mesures institutionnelles et légales mis en place pour anticiper les conséquences néfastes des dégâts écologiques du dérèglement climatique. Enfin, nous vous présenterons les actions de réforme envisagées à court, moyen et long terme en matière de territorialisation des politiques de lutte contre le dérèglement climatique, avec comme fil rouge le renforcement du rôle des acteurs publics territoriaux, notamment le délégué, l'équivalent du préfet en Haïti.

I.- État des lieux de la situation écologique d'Haïti

La République d'Haïti, Petit État insulaire en développement (PEID) située dans la région des Caraïbes, fait face à une crise multidimensionnelle sans précédent dans son histoire, touchant tous les secteurs de la vie nationale dont l'environnement qui ne cesse de se dégrader depuis plusieurs décennies. Les

réflexions et études menées par l'État haïtien sur la question font état d'un ensemble de deux sortes de problèmes environnementaux : **Les premiers renvoient à la situation particulière du pays au point de vue géographique :**

- Haïti se trouve en effet sur la trajectoire des cyclones tropicaux expliquant principalement les risques de désastres qu'encourt le pays : les cyclones, les tempêtes tropicales, les ouragans, les glissements de terrain et les éboulements (Dupou, 2017).
- Dans la même logique, Haïti fait partie de l'arc insulaire des Antilles né de la jonction des plaques tectoniques Caraïbe et Atlantique. Cette situation l'expose à des tremblements de terre pouvant être parfois très violents, comme, à Port-au-Prince le 12 janvier 2010 (Dupou, 2017).
- Haïti est un pays montagneux dont 60 % de la superficie est constituée de pente de plus de 20% (Dupou, 2017).
- Haïti possède, en revanche, une riche biodiversité liée à la position géographique et au relief accidenté.

Les seconds résultent de la dynamique de la population et des déficiences dans la conduite des politiques environnementales.

A ce niveau, la pollution de l'environnement haïtien constitue un problème majeur qui entrave l'équilibre de l'écosystème. La mauvaise gestion des immondices, le déversement des déchets à travers les rues et dans les rivières constituent un danger pour la santé de la population.

La déforestation contribue à fragiliser considérablement les ressources naturelles. Aussi assiste-t-on à l'érosion du sol, à la diminution des ressources en eau puisque l'infiltration de l'eau dans le sol baisse (Dupou, 2017). Des espèces (fruitières, forestières, herbacées) sont en voie de disparition, menacées ou devenues rares. Ces problèmes environnementaux expliquent la grande vulnérabilité d'Haïti exacerbée par le dérèglement climatique. Ce qui nous amène à vous présenter les impacts du dérèglement climatique sur ce petit état insulaire.

II.- Impacts du dérèglement climatique en Haïti

La République d'Haïti est fréquemment touchée par les catastrophes naturelles qui sont de plus en plus violentes, dévastatrices, bien qu'elle soit faiblement contributive aux émissions de gaz à effet de serre. Haïti a été frappé par 83 catastrophes naturelles en moins de 20 ans ayant entraîné des pertes en vie humaine et des dégâts économiques importants. Par exemple, l'économie haïtienne a perdu plus 10 milliards de dollars américains de dommages en moins de 15 ans ; et environ 400 millions de dollars chaque année. Ce qui représente un pourcentage assez élevé du PIB qui est autour de 20 milliards. Haïti

est fréquemment frappé par des cyclones, des tremblements de terre, des ouragans, des sécheresses et des inondations, qui sont de plus en plus dévastateurs. Ce qui menace des secteurs de l'économie (agriculture, pêche, infrastructures, forêts, ressources en eau) importants pour le développement. Le cyclone Jeanne en 2004 et les quatre cyclones dévastateurs de 2008 (Fay, Gustav, Hanna et Ike) ayant touché successivement Haïti en moins d'un mois, (entre 16 août et le 8 septembre) ont respectivement entraîné des contractions de l'ordre de 7% et de 15% du PIB, alors que l'ouragan Mathew qui a dévasté le Sud d'Haïti en 2016 a causé une contraction de 32% du PIB de 2015. En outre, le séisme dévastateur de 2010 a fait plus de 200 000 décès et des dommages estimés à 120% du PIB de 2009. Géographiquement, le pays est très exposé aux risques climatiques le plaçant ainsi comme le 3ème pays au monde le plus touché par les événements météorologiques extrêmes entre 2000 et 2019.

Par ailleurs, le dérèglement climatique y entraîne également une baisse de précipitation assortie du changement dans les régimes de pluies, de la désertification et de la sécheresse. Parallèlement, l'érosion découlant des inondations a apporté près de 40 millions de tonnes métriques de terre fertile dans la mer diminuant ainsi la productivité agricole (MDE, 2015). L'effet conjugué des inondations de plus en plus destructrices et de la sécheresse a causé une baisse dramatique des récoltes durant ces 30 dernières années. Ce qui renforce des poches de pauvreté, notamment dans les zones rurales. Il en résulte des déplacements de la population des milieux ruraux tant vers l'étranger que vers les grandes villes qui ne disposent malheureusement pas d'infrastructures d'accueil adéquates. Cet état de fait se traduit par la bidonvilisation, assortie du déficit de cohésion sociale, la « gangstérisation » des pans du territoire principalement au niveau de la Capitale.

Ainsi, la quasi-totalité des indicateurs sont au rouge :

- Plus de 100 catastrophes entre 1900 et 2016 ayant entraîné plus de 250 000 décès.
- Près de 40 cyclones ; plus de 50 inondations ; 7 sécheresses ; 1 épidémie de choléra et deux autres épidémies infectieuses (réf. Dev Haïti, 2023).
- En moyenne, 2,8 tempêtes tropicales et 0,8 ouragan majeur par année passant dans un rayon de 500 km d'Haïti, amenant leurs lots de dommages et de pertes dépassant plus de 20% du PIB et faisant ainsi reculer des années de rares progrès socio-économiques effectués (MDE/PNA, 2022).
- Plus de 93% de sa superficie et près de 98% de la population haïtienne sont exposées à au moins deux types de catastrophes naturelles.
- 55^{ème} position parmi les pays les plus à risque (réf. World Risk Report, 2023).
- 4^{ème} pays à faible empreinte écologique par habitant (0,7) (Atlasocio, 2014).

Les impacts des catastrophes climatiques ont fragilisé considérablement les conditions de vie et le bien-être de la population Haïtienne et exacerbé les vulnérabilités économiques, sociales et

environnementales. Mais quels sont les efforts déployés par Haïti pour, à terme, l'établissement d'un cadre macro-économique, social et écologique propice à une croissance verte ?

III.- Lutte contre le dérèglement climatique et planification du développement en Haïti

Depuis, au milieu des années 90, l'État haïtien a déployé des efforts en vue de la prise en compte des défis environnementaux dans les politiques publiques. Des institutions et des plans ont été mis en place et adoptés en vue de la réduction de ses vulnérabilités aux chocs climatiques et de renforcer sa résilience. Ces efforts ont été renforcés en 2010 après le séisme dévastateur, avec l'adoption en mai 2012 du PSDH, Plan de Développement Stratégique d'Haïti, qui a fait de la gestion des risques et désastres un pilier transversal pour atteindre les objectifs fixés.

3.1.- Les instruments de planification stratégique

Conformément au PSDH, plusieurs documents programmatiques ont été adoptés. C'est le cas de :

- ✓ **Le Programme de modernisation de l'État (PME-2023)** adopté en 2018 avec une idée force : *« un État moderne qui répond aux aspirations des usagers des services publics ».*
- ✓ **La Politique nationale de lutte contre les changements climatiques (PNCC)** adoptée en 2019, avec une vision ambitieuse : *« arriver, d'ici 2030, à mettre Haïti sur la voie d'une croissance verte à travers l'existence de secteurs socio-économiques clés moins sensibles aux changements climatiques... ».*
- ✓ **La Contribution Déterminée au niveau National (CDN)** : adoptée en 2021 aux fins de renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience de la population.
- ✓ **Le Plan National d'adaptation aux changements climatiques (PNA-2022-2030)** adopté en 2022 pour parvenir à *« Un pays de plus en plus résilient aux changements climatiques ».*

3.2. Mise en place des infrastructures légales et institutionnelles

Haïti a également mis en place des infrastructures légales et institutionnelles à partir des années 90, telles que : la Direction de la protection civile (DPC) au sein du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) en 1997 ; le Système national de gestion des risques et désastres en 1999 ; le Secrétariat permanent de gestion des risques et désastres (SPGRD) en 2019 ; le plan national de gestion des risques et désastres adopté en 2001 et en 2019 ; le décret du 12 janvier 2005 portant sur

la gestion et la protection de l'environnement, plus de 10 ans après la création du Ministère de l'environnement en 1994 ; la loi sur l'état d'urgence et le décret du 20 août 2020 organisant le Ministère de l'Environnement.

Plusieurs conventions relatives aux changements climatiques ont été ratifiées par Haïti, telles que : (i) Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques adoptée en 1992 et ratifiée par Haïti le 26 septembre 1996 ; (ii) l'accord de Paris sur le Climat (COP 21) ratifié par Haïti le 1^{er} février 2017 ; (iii) l'adoption du « Programme de développement durable » à l'horizon 2030.

Cependant, malgré ces avancées sur le plan institutionnel et conceptuel, Haïti reste un pays très vulnérable, exposé à de multiples risques naturels, avec des capacités de réponse faibles. L'effectivité de ces documents demeure un problème majeur.

Maintenant, la question est de savoir comment inverser la tendance et quel rôle peut jouer le délégué, l'équivalent du préfet, en Haïti ?

IV. Territorialisation des politiques de lutte contre le dérèglement climatique : vers le renforcement du Rôle des acteurs publics territoriaux

Les mécanismes mis en place pour faire face au dérèglement climatique méritent, sous le leadership du délégué départemental, d'être territorialisés pour sécuriser l'ensemble du territoire national et agir sur les facteurs pouvant impacter le développement durable d'Haïti.

4.1.- Le délégué départemental, une mission essentielle dans la gouvernance en Haïti

Le délégué, chef d'orchestre, est l'acteur incontournable dans la coordination, le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques contre les conséquences du dérèglement climatique dans les territoires. En vertu de ses attributions, le délégué est investi du pouvoir pour s'assurer que les acteurs territoriaux adoptent des comportements écologiquement responsables. C'est le fer de lance de l'action de l'État tant dans la prévention que dans la territorialisation des politiques de lutte contre le dérèglement climatique. D'ailleurs, il est chargé de coordonner les services de protection civile : Croix-Rouge, Corps des pompiers, Section pré-désastre et autres services similaires. Par ailleurs, l'opérationnalisation des plans y relatifs dans les territoires repose sur le leadership du délégué départemental, coordonnateur du comité de gestion des risques et désastres qui s'organise, cas d'urgence, en Centre d'opération d'urgence départementale (COUD).

Cependant, dans l'état actuel de la situation, le délégué se contente d'intervenir en réponse aux désastres. Il convient d'admettre que son rôle préventif en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique, mérite d'être renforcé.

4.2. Des perspectives de renforcement des mécanismes d'anticipation et de réponses aux chocs environnementaux : une garantie pour le développement durable d'Haïti

En mai dernier, sous l'instigation de l'OMRH, une charte et un schéma directeur de déconcentration ont été validés. Ces outils viennent renforcer les documents de politique élaborés par le ministère de l'Environnement et devront faciliter leur mise en œuvre à l'échelle territoriale. A travers les plans sectoriels que chaque ministère doit se doter, nous allons nous assurer de la prise en compte de l'écologie en veillant à une plus grande efficacité de l'État dans ses interventions au niveau du territoire et en garantissant de meilleure condition de vie à la population.

Par ailleurs, pour une meilleure préservation de l'environnement conformément aux politiques définies au niveau national, il est nécessaire d'assurer : (i) le renforcement de la synergie entre les acteurs tant publics que privés sur les territoires en opérationnalisant les Conseils techniques départementaux (CDT) et les tables sectorielles ; (ii) le renforcement du rôle des collectivités locales dans la préservation de l'environnement, la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation face au dérèglement climatique ; (iii) l'intensification des actions de communication et de plaidoyer à l'intention de tous les groupes socio-professionnels pour qu'ils adoptent des comportements écologiquement responsables .

Les délégués sont appelés à jouer un rôle pivot dans la territorialisation des actions visant à garantir la réussite de la transition écologique, à réduire drastiquement les impacts négatifs du dérèglement climatique et à renforcer la résilience du pays. »

Propos d'Olivier Fargeon, préfet du district de Nyon du Canton de Vaud (Suisse) :

« (Slide 1) La Suisse, bien que située au centre de l'Europe, ne fait pas partie de l'Union Européenne mais de l'espace Schengen. Elle se divise en trois zones géographiques : les Alpes, le Jura et le Plateau. Comme vous pouvez le constater c'est sur Le plateau, que se concentre pratiquement 70 % des 8.8 millions de la population Suisse. Un axe qui traverse le pays, de Genève jusqu'au lac de Constance et qui passe par les villes de Berne et de Zurich.

(Slide 3 et 4) Je crois que tout le monde est conscient, le climat change tant à l'échelle mondiale qu'en Suisse. La Suisse se réchauffe même plus rapidement que le reste du monde. On a entendu Monsieur David évoquer un réchauffement de 1,5° au niveau mondial, en Suisse le constat est déjà de 2,5° d'augmentation. La raison principale de cette augmentation de notre pays ? Nous ne bénéficions pas d'atténuation due aux océans, ce qui impacte, entre autres et de manière considérable nos glaciers qui se réduisent très rapidement et il est possible que d'ici la fin de ce siècle, ces derniers aient pratiquement disparus, avec des conséquences économiques, sachant qu'une grande partie de notre économie bénéficie du tourisme et notamment des activités alpines.

(Slide 5) Comme vous le pouvez le constater sur cette image, l'augmentation des températures et l'humidité de l'air créent des conditions météorologiques et des conditions très instables qui induisent un accroissement d'événements météorologiques d'importance. Nous constatons des périodes de sécheresses et des vagues de chaleur d'importance. Tout comme en France, nous avons vécu une année très éprouvante et ce, tant au niveau de la chaleur, qu'en terme de précipitations violentes ou de tempêtes. nous n'avons pas eu à subir de grandes inondations à l'instar de ce que vous avez vécu en France, mais ces événements ont aussi eu des effets sur d'autres domaines territoriaux : la sécheresse a un impact sur l'agriculture et les feux de forêt, mais aussi sur la santé de la population, sur la qualité de l'air, la qualité et la quantité d'eau potable. Notre pays a beau être l'un des réservoirs de l'Europe, l'on a quand même souffert de fortes restrictions d'eau en 2023.

(Slide 6) J'aimerais aussi aborder les effets indirects des changements climatiques se produisant à l'étranger pour notre pays. Par conséquences indirectes, on entend les conséquences des changements climatiques survenant dans d'autres régions du monde, qui peuvent entraîner des risques et opportunités en Suisse. La Suisse est relativement exposée dans de nombreux domaines (performance économique – approvisionnement alimentaire et énergétique – services financiers – sécurité – migration) mais je pense, que l'on pourrait réduire les risques futurs en s'appuyant sur des investissements de protection du climat en Suisse et à l'étranger.

(Slide 7) Je passe rapidement sur cette slide. La Suisse a toujours suivi les plans d'action de la confédération. Je rappelle que nous sommes une confédération, cette dernière émet des objectifs qui sont ancrées dans la loi sur le CO2. Nous avons pour objectif de zéro émission nette pour 2050.

(Slide 8) J'aimerais préciser que la transition énergétique en cours impliquera de modifier en profondeur le système énergétique actuel de notre pays afin de passer d'un système reposant sur les ressources fossiles et nucléaires, à un système basé sur les ressources renouvelables produites localement. 80% de nos énergies proviennent soit de France, soit d'Allemagne et sont en grande majorité d'origine fossile ou nucléaire, ce qui pour un pays comme le nôtre reste très important. Le 18 juin 2023, la population suisse et notamment la population vaudoise a confié un mandat d'accélérer la transition énergétique.

Pour le canton de Vaud, plus de 69% de la population a validé cet ancrage dans la loi. Pour la confédération, c'était un petit peu moins (un 60% toutefois).

(Slide 9) Le canton de Vaud. Chaque canton peut définir sa politique climatique dans le respect des engagements pris par le gouvernement suisse. Notre conseil d'état Vaudois a dès 2007 ancré ses actions climats dans un programme de législature via les étapes suivantes.

En juin 2018, une feuille de route c'est un document synthétique qui donne une vision globale des enjeux. Dès novembre 2018, les élus et représentants techniques de tout le canton se sont réunis afin de constituer un premier jalon climatique cantonal. Le grand conseil, ce qui est notre parlement, a édicté une résolution qui déclarait l'urgence climatique en mars 2019. En juin 2020, les mesures d'impulsion ont été présentées par le gouvernement vaudois, le Conseil d'Etat. En novembre 2022, Le Conseil d'Etat fait de la politique climatique un axe fort de son programme de législature 2022-2027 et depuis juin 2023, chaque département vaudois présente des mesures emblématiques qui devront être rapidement mises en place.

(Slide 10) Ces mesures rapides, s'articulent autour de 3 axes stratégiques :

- La réduction, réduire de 50% à 60 % les émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030 et viser la neutralité carbone au plus tard en 2050,
- Adaptation : limiter les risques et adapter les systèmes naturels et humains,
- Documentation : documenter les effets des mesures prises et l'impact des changements climatiques sur le territoire.

Le Plan climat vaudois du Conseil d'Etat se déploie 7 domaines d'action thématiques : la mobilité, l'énergie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, les milieux et ressources naturels, la santé, les dangers naturels. Pour mener à bien une politique climatique forte et instaurer une véritable dynamique à toutes les échelles, trois domaines d'action transverses complètent le Plan : le rôle de l'État (exemplarité), les conditions cadres (réglementaires et financières) et l'accompagnement au changement (information, sensibilisation, formation). Ce sont en tout plus d'une centaine de mesures opérationnelles, regroupées en 30 mesures stratégiques, qui constituent la première génération du Plan climat vaudois

(Slide 11) Pour le Canton de Vaud, cette transition énergétique consiste à : • 1. Réduire les besoins énergétiques du canton en remplaçant les équipements actuels par des équivalents plus efficaces ou fonctionnant aux énergies renouvelables, ainsi qu'en adoptant des comportements plus sobres. • 2. Déployer largement des installations de production et de distribution d'énergies renouvelables sur le territoire cantonal pour répondre à ses besoins énergétiques. En opérant cette transition, le canton de Vaud pourra de surcroît élargir son indépendance énergétique et assurer son approvisionnement. En effet, 84 % de l'énergie consommée sur le territoire vaudois provient de ressources extérieures à ce

territoire, principalement de l'étranger. Assurément, cela rend le canton vulnérable aux fluctuations des prix et l'expose à des risques de rationnement énergétique.

(Slide 12) En 2020, le gouvernement a réservé 173 millions de francs d'investissements pour donner une impulsion forte et permettre la mise en œuvre sans délai d'une dizaine de mesures concernant l'ensemble de ses départements.

(Slide 15) La loi fédérale sur le climat et l'innovation demande aux Cantons de viser au minimum l'objectif de zéro émission nette à partir de 2040 pour leurs administrations centrales. Le Conseil d'Etat s'y est engagé dans son programme de législature 2022-2027. Il s'agit d'envoyer un signal fort quant à la manière avec laquelle l'Etat, en tant qu'organisation, prend ses responsabilités. Ces mesures constituent un premier paquet, qui touchent des domaines importants d'émissions. Des renforcements seront assurément nécessaires pour atteindre l'objectif. En parallèle à ces mesures d'investissements, le Conseil d'Etat entend agir pour renforcer les conditions-cadres, en cherchant le bon équilibre entre encouragement, sensibilisation et contrainte. Plusieurs révisions légales majeures sont ainsi planifiées et permettront de mettre en place les conditions favorables à l'atteinte des objectifs. »

Clément Kalou Kouame Bi, préfet de la région du Hambol :

Clément Kalou Kouame Bi a abordé la problématique de la déforestation en Côte d'Ivoire, soulignant la gravité de la situation et les efforts déployés pour y remédier. Il a commencé par citer le président ivoirien pour illustrer les effets dévastateurs du réchauffement climatique sur le pays, notamment la dégradation des côtes, les graves inondations et la perte annuelle de 200 000 hectares de forêts.

Kalou Kouame Bi a détaillé la dégradation dramatique du couvert forestier ivoirien, qui est passé de 16 millions d'hectares en 1960 à moins de 3 millions en 2022. "Si on poursuit la cadence de 200 mille hectares de forêts perdus chaque année, en moins de deux décennies la Côte d'Ivoire aura perdu tout son couvert forestier," a-t-il averti. Les principales causes de cette déforestation incluent l'agriculture extensive, la démographie galopante, l'urbanisation accélérée, l'exploitation du bois énergie, l'orpaillage clandestin et le manque de coordination entre les politiques forestières et sectorielles.

La politique de préservation, réhabilitation et extension des forêts (PPREF), adoptée en 2018, vise à reconstituer le couvert forestier à 20 % d'ici 2030. Le gouvernement a alloué près d'un milliard d'euros pour financer un programme de reboisement prévoyant la plantation de 300 millions d'arbres. De plus, une brigade spécialisée, l'armée verte, composée de 650 soldats, a été créée pour traquer les criminels forestiers.

Depuis janvier 2021, 21 millions d'arbres ont été plantés, représentant 100 000 hectares de forêt par an. Un nouveau code forestier plus réaliste a également été adopté.

En tant que préfet, Kalou Kouame Bi a poursuivi cette politique de reboisement dans sa localité. À Katiola, il a mis en place 110 comités villageois de lutte contre les feux de brousse pour encourager les populations à s'approprier la gestion des feux. Il a également adopté une approche répressive contre la destruction des plants et a cherché à renforcer la culture environnementale en utilisant un langage accessible pour sensibiliser les populations locales.

Kalou Kouame Bi a identifié plusieurs obstacles à la mise en œuvre de ces politiques, notamment une application insuffisante des dispositions légales, une capacité opérationnelle limitée de l'administration forestière, des moyens de surveillance et d'intervention insuffisants, et un financement insuffisant. "L'administration forestière a besoin de 50 milliards à l'année... et on n'a que 12 millions," a-t-il précisé.

Pour l'avenir, la Côte d'Ivoire a opté pour l'agroforesterie, une approche intégrant les considérations socio-économiques et la protection du massif forestier. Trois agroforêts ont été créées et un plan de reboisement de 300 millions d'arbres d'ici 2030 est en cours. Au niveau local, Kalou Kouame Bi a impliqué les conseils régionaux et municipaux dans la lutte contre la déforestation et a initié des programmes de sensibilisation dans les écoles pour développer une conscience écocitoyenne.

Kalou Kouame Bi a conclu en rappelant l'engagement de la Côte d'Ivoire envers l'accord de Paris de 2015 et en citant le premier président de la république de Côte d'Ivoire, Félix Houphouët Boigny : "La Côte d'Ivoire est trop belle, trop harmonieuse et sereine pour que la responsabilité soit prise de détruire aveuglément ses beautés naturelles et ses richesses les plus authentiques." Cette réflexion illustre la nécessité de préserver les richesses naturelles pour les générations futures, alignée avec la célèbre citation d'Antoine de Saint Exupéry : "Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants."

La première table-ronde a ainsi offert un éclairage sur les défis posés par le dérèglement climatique. Les interventions de Bruno David, Denis Mathen, Wisner Thomas, Olivier Fargeon et Clément Kalou Kouame Bi ont mis en relief les diverses facettes de la crise climatique, depuis les impacts sur la biodiversité jusqu'aux initiatives gouvernementales pour y faire face.

Chaque intervenant a partagé des expériences concrètes et des stratégies d'adaptation propres à leurs territoires, soulignant l'importance de la collaboration et de l'innovation dans la gestion des risques climatiques. Leurs témoignages ont révélé non seulement les défis spécifiques à chaque région mais

aussi les efforts communs nécessaires pour atténuer les conséquences du changement climatique et renforcer la résilience globale.

L'engagement des préfets et des représentants de l'état dans l'élaboration de politiques adaptatives a été clairement illustré, reflétant un consensus sur l'urgence d'agir et la nécessité d'une gouvernance réactive et prévoyante. Cette table ronde a ainsi souligné que malgré les divers contextes géographiques et économiques, la coopération internationale et le partage de bonnes pratiques sont cruciaux pour relever efficacement les défis posés par le dérèglement climatique.

Table-ronde n°2 : Les enjeux de la biodiversité

Modération par M. Jean-Marie THEODAT, maître de conférences à Panthéon-Sorbonne en géographie.

La deuxième table-ronde, dédiée aux enjeux de la biodiversité, a offert un espace de discussion et d'échange pour aborder un des aspects les plus critiques de la crise environnementale actuelle : Comment préserver cette biodiversité ? Cette session s'est concentrée sur l'importance vitale de la diversité biologique pour la survie de la planète.

Les discussions ont mis en avant la complexité et la richesse de la biodiversité, souvent sous-estimées, ainsi que les menaces pressantes qui pèsent sur elle, de la destruction des habitats à la pollution, en passant par les impacts du changement climatique. Les intervenants ont exploré les diverses dimensions de la biodiversité, soulignant que sa préservation est indissociable des efforts de lutte contre le changement climatique et de promotion du développement durable.

Les intervenants se sont attachés à sensibiliser les participants sur les interconnexions entre les espèces et leurs habitats, ainsi que sur le rôle essentiel de la biodiversité dans le maintien des fonctions écosystémiques qui sont les piliers des ressources naturelles dont l'humanité dépend.



Figure 7: Table-ronde n°2 portant sur les enjeux de la biodiversité avec, de gauche à droite, Germain Goun, Niels Bourquin, Jean-Marie Théodat, Sophie Lavaux et Pierre Lambert.

Propos de Bernard Chevassus-au-Louis, biologiste, inspecteur général de l'agriculture, membre de l'académie des technologies :

« Merci de cette invitation. J'ai eu l'honneur comme Bruno David de présider le muséum d'histoire naturelle et comme anecdote, il y a 20 ans presque exactement, je tenais la première conférence du muséum sur la biodiversité devant un petit nombre de gens intéressés. Le fait de constater 20 ans plus tard que j'ai l'honneur de parler devant d'éminents responsables politiques montre quand même que cette notion progresse, peut-être pas assez vite, mais en tout cas que la prise de conscience de l'importance de ce sujet progresse. Donc, je vous ai préparé un petit menu sur la biodiversité en quatre thèmes.

Tout d'abord un rappel : qu'est-ce que c'est la biodiversité ? Est-ce que c'est simplement un mot à la mode où est ce que ça regroupe toute une série de nouvelles visions qu'on a sur la diversité des êtres vivants ? Vous avez compris que ce sera la deuxième proposition qui est la bonne. Ensuite, un mot sur l'érosion de la biodiversité et sur les facteurs qui contribuent à cette érosion. Une troisième séquence sur « pourquoi préserver la biodiversité », parce que parfois on se pose la question : est ce qu'il faut vraiment la préserver ? Et puis, si j'ai le temps, quelques idées pour comment agir.

Première séquence : qu'est-ce que c'est que cette nouvelle vision de la diversité du vivant ? Je l'ai résumé autour de trois mots clés. Le premier, c'est que vous avez tous entendu dire qu'on connaît qu'une faible partie de la diversité des êtres vivants. On dit 10,15, 20 % mais le point sur lequel je voudrais insister, c'est que cette partie qu'on ne connaît pas ou mal, c'est une partie qui, en plus, est pour l'essentiel peu visible. Autrement dit quand on parle de biodiversité, on vous montre effectivement les éléphants, les mammoths etc... mais il faut bien voir que ce qu'on sait aujourd'hui c'est que ces êtres « organisés », qui pèsent plus de 10 kilos, vivent plus de 10 ans et se déplacent beaucoup ne constituent qu'une petite partie de la biodiversité. L'essentiel de la diversité du vivant ce sont ces êtres unicellulaires, les « micro-organismes » et c'est ce qui est le plus important, non seulement en nombre d'espèces mais également en quantité de matières vivantes. Il faut avoir en tête que l'essentiel des êtres vivants en quantité et bien ce sont ces micro-organismes et c'est aussi l'essentiel en termes de diversité. Vous avez ici une petite image qui montre ce qu'on appelle l'arbre du vivant. Retenez que, le plus les feuilles sont éloignées, le plus il y a de la diversité. Vous voyez qu'à cette échelle et bien l'homme et le maïs sont dans un petit coin de cette diversité. Tout le reste, ce sont les micro-organismes qui, depuis trois milliards d'années, ont « appris » à faire des tas de choses. Donc effectivement une biodiversité peu visible mais essentielle parce que c'est elle qui fait tourner la mécanique du vivant.

La complexité est le deuxième mot clé. Là aussi, pour ceux qui ont regardé des présentations grand public, on dit souvent qu'il y a trois niveaux de diversité. Il y a la diversité des espèces, dont on parle le plus souvent, il y a la diversité génétique à l'intérieur des espèces et puis il y a la diversité des assemblages ce qu'on appelle la diversité écologique. Alors en fait c'est une vision un peu réductrice parce qu'il y a toute une série de niveaux de diversité qui interagissent entre eux et je pointerai juste deux aspects moins connus. Le premier, et qui est particulièrement vrai en Europe, c'est qu'on n'a pas des grands écosystèmes d'un seul tenant comme le grand bassin du Congo ou la forêt amazonienne. On a en fait ce qu'on appelle des « paysages » en termes écologiques, c'est à dire des assemblages dans lequel on va trouver, à une échelle relativement petite, des zones ouvertes cultivées ou naturelles, des morceaux de forêt, des zones humides... Cette diversité des paysages, il faut la prendre en compte en termes de l'aménagement parce que c'est à travers cette diversité qu'on va accueillir et conserver une diversité importante des espèces. Quant à la diversité génétique, ce n'est qu'une composante de la diversité au sein des espèces. Je vous ai mis cette petite image pour évoquer l'histoire d'un chêne depuis le moment où il commence à germer entre les champignons, puis qu'il pousse, qu'il devient un chêne adulte et puis qu'il dépérit et qu'il meurt. Et bien ces différentes étapes de la vie d'un individu c'est une diversité qui n'est pas génétique mais qui va jouer un rôle écologique important. Ce qui veut dire qu'une forêt qui sera entièrement constituée d'individus de même âge n'aura pas la même capacité d'accueil de la diversité qu'une forêt dans laquelle il y aura ces différents stades qui seront présents.

Quant à la troisième idée, elle concerne la stabilité de la biodiversité. Quand on a des échelles de temps relativement courtes (quelques années), on peut avoir l'impression que cette diversité est immuable : les

premiers naturalistes qui décrivaient les espèces vivantes pensaient faire un inventaire quasi définitif de ce qu'était effectivement cette diversité depuis la « nuit des temps ». On avait donc une vision d'une collection d'objets précieux qu'il fallait conserver. En outre, on considérait que les différents individus d'une espèce étaient des copies d'un même « modèle », et qu'il suffisait donc d'en conserver quelques-uns. L'image que je vous propose pour traduire la vision que l'on a aujourd'hui, c'est celle d'un réseau, dont les nœuds, c'est à dire les individus, existent de manière fugace. C'est la partie que l'on voit mais ce qui compte, c'est toutes les relations qu'il va y avoir entre ces individus. A un moment donné, les individus vont échanger des informations, de l'énergie et vont donc constituer un collectif et puis dans le temps long ils vont transmettre de l'information à leurs descendants. En biologie, on parle toujours de la « reproduction » des êtres vivants et c'est un peu un piège parce que les êtres vivants ne se reproduisent pas ils se renouvellent. Autrement dit, les êtres vivants ne donnent jamais naissance à des individus identiques à eux-mêmes. Imaginez en pensée que vous enlevez tous les individus qu'il ne reste que ce réseau, et bien c'est ça qui est précieux et qu'il faut avoir en tête, c'est ce réseau. Vous êtes bien conscient que lorsque vous n'avez plus le réseau de communication ou de relations qui vous relie entre vous (par exemple si vous perdez votre téléphone portable), et bien vous vous sentez un peu perdus. Et bien les êtres vivants c'est la même chose : ils ont besoin en permanence d'avoir ce qu'on appelle l'internet du vivant, c'est à dire de pouvoir continuer à échanger des informations de toute nature pour s'adapter, évoluer. Donc ayez cette vision qu'on peut qualifier un petit peu d'asiatique, à savoir qu'il y a un réseau de relations d'où émerge de temps en temps, comme le champignon dans la forêt, des êtres vivants qui vont vivre quelques jours, quelques années peut-être, mais qui effectivement ne sont que la manifestation à un moment donné de cette dynamique du vivant et qui, sur le temps long, conduira à de nouvelles espèces.

Et puis mon dernier message sur ce premier module, c'est que souvent, quand on dit biodiversité, on pense diversité, c'est à dire diversité des espèces ou des individus, mais il faut penser aussi abondance. Vous êtes bien d'accord que suivant que, à un endroit donné, il y a dix espèces d'oiseaux avec un seul couple pour chaque espèce ou dix espèces d'oiseaux avec cent ou mille oiseaux, le fonctionnement du système va être très différent. Donc, s'il est vrai qu'aujourd'hui, on ne voit pas encore beaucoup de pertes d'espèces, on a énormément de signaux de perte d'abondance et cette perte d'abondance va conditionner toutes les propriétés qu'on attend de la biodiversité. Donc retenez effectivement ce premier message : la biodiversité c'est une multitude de petites choses qui ne vivent pas longtemps, qu'on ne voit pas beaucoup, qui entretiennent des relations et qui en ont besoin pour continuer à s'adapter et à nous rendre les services dont on a besoin.

J'en viens au deuxième module qui est cette question de l'érosion de la biodiversité et de ses causes. On a beaucoup parlé ce matin avec Bruno David de la question du climat, mais ce qu'il faut dire aujourd'hui c'est que, pour le moment, l'essentiel des érosions de pertes de biodiversité qu'on a pu observer n'est pas lié aux dérèglements climatiques. Autrement dit, ce qui a érodé jusqu'à maintenant la biodiversité ce

sont d'autres facteurs. Tout d'abord, pour certaines espèces, la surexploitation. On le sait par exemple pour les mammifères marins, pour certains stocks de poissons, pour des grands mammifères qui peuvent être braconnés etc... Mais beaucoup d'espèces peu ou pas exploitées (comme les insectes) régressent également. Ce sont des causes indirectes qui sont à l'œuvre, comme la destruction des habitats favorables (cas de la déforestation), les pollutions diverses et puis des introductions d'espèces. On pourrait penser que les introductions d'espèces rajoutent de la biodiversité. C'est parfois le cas mais souvent, cela contribue à faire disparaître certaines espèces, en particulier dans les îles. Aujourd'hui, ces facteurs d'érosion de la biodiversité continuent à être à l'œuvre. On pourrait dire que les changements climatiques, c'est un facteur de plus, mais ce que je voudrais vous faire passer comme idée, c'est que c'est bien pire que ça, autrement dit les changements climatiques bien sûr vont agir directement en augmentant la température de l'eau ou de l'air, en augmentant les sécheresses, etc.. Mais ils vont surtout potentialiser les effets des autres pressions. Prenons un exemple concret. Si vous avez une rivière dans lequel arrive une quantité donnée de polluants, s'il pleut moins et bien la concentration de ces polluants va augmenter dans la rivière et si la température de l'eau augmente on sait que la toxicité de ces polluants augmente avec la température. En plus si la température augmente, souvent les capacités de défense des organismes aquatiques sont diminuées. Donc vous voyez que les changements climatiques vont non seulement se rajouter mais vont venir potentialiser les effets des autres facteurs. Un autre exemple est celui des introductions d'espèces : on sait qu'avec les changements climatiques, on va voir arriver de plus en plus de nouvelles espèces, dont certaines qui pourront avoir un effet tout à fait néfaste. Il faut vraiment penser cet ensemble de pressions de manière tout à fait synergique et non pas indépendante. Le message que je passe c'est que le plus vite on pourra réduire les pressions actuelles, le mieux on sera capable d'affronter ce qui va se passer avec les changements climatiques.

Je vous donne juste un petit exemple de ces signaux qui circulent entre les individus, qui sont essentiels à la vie et que l'on peut perturber sans se rendre compte. C'est celui du fameux poisson clown, qui aime bien se protéger en se mettant dans les tentacules des anémones de mer. Mais lorsqu'il se reproduit, les larves sont libérées dans l'eau et doivent retrouver un abri, c'est à dire retrouver ces anémones de mer. On peut montrer que ces larves sont sensibles à l'odeur des anémones de mer, c'est à dire que, si on leur envoie avec un tube de l'extrait d'anémones de mer, elles vont aller vers l'endroit d'où vient ce flux. Mais ce qu'on peut montrer également, c'est que si on augmente l'acidité de l'eau, ce qui se passe dans les océans comme l'a mentionné Bruno David, et bien ces larves ne reconnaissent plus l'odeur des anémones de mer. C'est typiquement une perturbation due au dérèglement climatique. On ne va pas voir des tonnes de poissons flottant en surface on va seulement couper l'internet du vivant et cela suffit à ce que cette espèce ait du mal à continuer à vivre.

Evoquons maintenant mon troisième volet « pourquoi donc faut-il préserver ? ». En effet, quand on dit aux gens : « vous savez il y a 10 millions d'espèces », on a souvent cette remarque : « mais vous pensez vraiment qu'il faut conserver tout ça » et ils vous citent le moustique tigre qui les embête, les dégâts des

rongeurs. etc. Alors je voudrais dire qu'il y a effectivement deux approches non pas contradictoires, mais qui parfois sont justement un peu opposées l'une à l'autre. La première c'est l'approche utilitariste. C'est de dire « à quoi ça sert la biodiversité ? » et là, on focalise beaucoup sur les usages, c'est à dire que la biodiversité nous apporte des aliments, des médicaments, de la biomasse, puisqu'aujourd'hui on voudrait que la biodiversité produise beaucoup de biomasse pour éventuellement remplacer les combustibles fossiles. Donc on insiste beaucoup sur la fonction de prélèvement, mais moins sur d'autres aspects et je n'en évoquerai qu'un, c'est le fait que la biodiversité c'est d'abord de l'innovation, autrement dit que, depuis trois milliards d'années, les êtres vivants ont « mis au point », ont appris à faire des choses que l'on découvre seulement peu à peu et donc que la biodiversité c'est un énorme réservoir de savoir-faire, d'innovation qu'on est parfois content de trouver. Je vous donne juste un petit exemple. Pour ceux qui connaissent les côtes bretonnes, et bien il y a cette espèce de ver de vase qu'on appelle l'arénicole et que les pêcheurs connaissent bien parce qu'ils vont la chercher pour amorcer la pêche au maquereau. Il y a un chercheur français qui s'est demandé comment ce ver de vase qui vit dans le sable à marée basse, faisait pour ne pas s'asphyxier dans son trou. Il a regardé le sang de cette arénicole et s'est rendu compte que le sang de cette arénicole fixe 50 fois plus d'oxygène que notre sang à nous. Comme en plus il n'y a pas de globules rouges, et donc pas de groupes sanguins, c'est un sang universel. Ce chercheur a développé une application qui est de conserver les organes avant d'être greffés, c'est à dire de pouvoir les perfuser avec ce sang pour qu'ils évitent de se nécroser et qu'on puisse les conserver plus longtemps avant la greffe. Voilà un exemple d'un savoir-faire que l'on a découvert récemment mais qui avait été mis au point pendant des millions d'années par cette arénicole.

Je vous donne un autre exemple. Ce qui nous a contribué à pouvoir gérer la crise de la Covid, c'est le fait qu'un chercheur américain, il y a 50 ans, avait trouvé dans des sources chaudes des bactéries qui étaient capables de multiplier leur ADN à 70 degrés. Au départ, il a fait une publication et personne ne s'y était intéressé. Et bien quand on vous fait un « test PCR », ce test est basé sur la capacité de cette enzyme des bactéries à multiplier de l'ADN à 70 degrés.

Cette approche « utilitariste », fondée sur les bénéfices présents ou à venir que les humains peuvent retirer de la biodiversité, est légitime mais ne doit pas occulter une autre approche que j'appellerai éthique ou non utilitariste, c'est celle de la valeur intrinsèque des êtres vivants, de leur « droit à l'existence », indépendamment de l'utilité qu'ils peuvent présenter, souvent de manière temporaire, pour les humains. Vous êtes bien d'accord que, pour notre espèce, on n'oserait pas fonder le droit à l'existence d'un humain sur la démonstration de son utilité. Cette question que vous n'oseriez pas poser à des humains, pourquoi devrions-nous la poser à des êtres vivants qui ne sont pas humains ? Autrement dit, il faut inverser la logique et partir d'un droit à l'existence de tous les êtres vivants, c'est à dire que, lorsqu'on envisage d'en détruire certains, il faudra toujours qu'on se demande « de quels droits ? » et avoir de « bonnes raisons » de le faire.

J'en viens pour finir à mes principes d'action Le premier, c'est, comme dirait Barack Obama, quand on veut on peut. Autrement dit, il sort au moins un bouquin de collapsologie par semaine dans lequel on vous décrit comment tout va s'effondrer en détail etc... et on vous présente ça comme inéluctable. Le terme sixième extinction a d'ailleurs à mon avis l'inconvénient de donner cette impression d'un phénomène inéluctable qu'il n'y a qu'à regarder, voire d'ignorer en dansant sur le pont du Titanic. Pour contrer ce fatalisme, je vous montre ce qui s'est passé à Paris dans la Seine au 20^{ème} siècle. La courbe en rouge, c'était la concentration d'oxygène dans la Seine en 1970. Voyez que dès qu'on rentrait dans Paris on passait à carrément à zéro. Ça remontait un petit peu et puis ça redégingolait quand on arrivait dans la zone industrielle de Rouen, le Havre et compagnie. C'était l'époque où on avait installé des tuyaux pour faire buller de l'oxygène dans la Seine pour essayer de sauver les quelques poissons qui subsistaient. 50 ans après, regardez la courbe verte. Et bien vous avez alors 6 mg par litre c'est la zone de confort pour la plupart des poissons. Vous voyez qu'on a rétabli la concentration d'oxygène sur l'ensemble du fleuve. Ça c'est la loi eau de 1964, c'est 50 ans d'efforts des agences de bassin et vous voyez qu'on est passé de trois espèces de poissons dans la Seine dans les années 60, à une trentaine aujourd'hui et on peut voir des pêcheurs au bord de la Seine. Ces poissons ne sont pas toujours recommandés à consommer en grande quantité, mais il y a quand même des poissons dans la Seine, donc voyez donc que quand on veut on peut. Le fait de raconter aussi, de temps en temps, des belles histoires de restauration, je pense que ça contribue à donner envie aux gens de faire.

Mon deuxième principe, c'est de mobiliser toutes les ressources possibles pour expliquer aux gens ce que sont ces enjeux des dérèglements climatiques et d'érosion de la biodiversité, etc. Le discours scientifique mais aussi le théâtre, la poésie, la musique, les sorties, la gastronomie peuvent contribuer à sensibiliser à ce qu'est ce patrimoine naturel et à tout son intérêt. Je vous ai mis ces images d'un petit village qui se réveille le matin, pour dire qu'il suffit de se promener dans un village avec des gamins, pour leur montrer qu'est ce qui se passe chez le boulanger, le fromager, le charcutier etc... c'est-à-dire la biodiversité en action : ce sont des microorganismes qui sont capables de transformer des produits qui n'ont pas beaucoup de goût ; la farine en des pains succulents, le lait en fromages, On peut parler de la même chose sur le vin, les olives, etc... Cela permet de rapprocher au maximum la biodiversité de la vie quotidienne des gens pour qu'ils en fassent un élément de patrimoine, au même titre qu'ils sont attachés à du patrimoine historique ou à d'autres choses de ce genre.

Mon troisième principe, c'est qu'il faut agir partout et de manière cohérente. En effet, on a parfois des approches « en silo ». Certains mettent en avant les aires protégées « fortes », comme les réserves naturelles et les cœurs de parcs nationaux. Ces aires de protection forte sont tout à fait importantes par rapport à des espèces qui ont vraiment besoin d'un niveau élevé de protection. On peut prendre l'exemple du grand tétra dans les massifs alpins : vous savez que si, par mégarde, vous réveillez un grand tétra qui est sous la neige en train d'hiberner, le temps qu'il retrouve son gîte il va avoir perdu 10 à 15% de ses réserves de graisse en une sortie donc il va s'épuiser très vite si on le dérange. D'autres soulignent

l'intérêt des aires protégées ordinaires qui sont des endroits comme les parcs naturels régionaux, les aires d'adhésion des parcs nationaux, les espaces de la directive Natura 2000, les parcs marins etc... L'enjeu est que ce sont des territoires habités disposant d'un patrimoine naturel de qualité et qui vont faire du co-développement en s'appuyant sur ce patrimoine naturel de qualité. La devise des PNR en France c'est « une autre vie s'invente ici », c'est à dire l'ambition d'apprendre effectivement à cohabiter et de à maintenir ce patrimoine naturel, tout en développant des activités humaines. Et puis il reste les 70 % qu'il faut ménager et ça c'est ce qu'on appelle la biodiversité « ordinaire », mais je préfère parler de la biodiversité « du quotidien ». Elle ne contient pas d'espèces ou de milieux remarquables mais elle est importante parce que, pour beaucoup de gens, c'est à celle-là qu'ils auront ou non accès. Quand vous êtes parisiens, surtout dans les quartiers nord, vous n'allez pas souvent aller très loin pour contempler de la nature et le fait qu'il y ait le parc de la Courneuve ou de la Villette, , ce ne sont pas des « hotspot » de biodiversité, mais c'est l'endroit où les habitants de ces quartiers peuvent effectivement profiter un petit peu de la nature.

Mon message c'est qu'il faut non pas opposer ces différentes approches mais il faut veiller à ce que chacun ne soit pas focalisé uniquement sur son territoire. Autrement dit, il faut interroger, même si cela parfois dérange, les gestionnaires de ces différents espaces sur leur contributions « externes » : vous qui êtes gestionnaire d'une réserve de protection forte ou d'un parc naturel régional, qu'est-ce que vous faites pour que les autres, non seulement les gens qui sont dans ou proches de ces espaces, mais les autres profitent ? Qu'est-ce que vous faites pour sortir de votre territoire et faire connaître la biodiversité ? Cette idée d'une gestion globale et cohérente du territoire, je crois que c'est important non seulement pour la biodiversité mais en termes de justice sociale et de solidarité.

Cela introduit mon quatrième message. Je pense que ces érosions de biodiversité, ces dérèglements climatiques et autres sont des menaces énormes sur nos sociétés et que le risque que cela fasse éclater nos sociétés dans des stratégies du chacun pour soi (à différentes échelles, entre pays et au sein des pays) est majeure. On le sait, ces comportements de repliement sont terriblement inégalitaires et laisseront sur le côté des gens qui n'auront pas les capacités, à tout point de vue, de s'adapter, C'est une menace qui est au moins aussi importante que celle qui peut se poser sur la biodiversité, ce qui veut dire que tout ce qu'on peut faire pour non seulement sensibiliser à cette biodiversité mais faire que les gens la découvrent ensemble et se l'approprient ensemble est l'occasion de tisser des liens non seulement entre les humains et les autres espèces mais entre les humains eux-mêmes. Tout ce qui est approche participative, inventaire collectif des ressources d'une commune, etc... contribue à construire du vivre ensemble en s'intéressant à la biodiversité. On a la chance que la biodiversité, c'est facile à comprendre : si vous voulez faire une réunion de citoyens sur la physique quantique vous n'aurez pas grand monde ; sur la biodiversité, tout le monde a des choses à dire donc ils ont tous une expérience, ils sont capables de parler de comment je cuisine etc... Donc il faut vraiment construire du vivre ensemble.

Enfin, mon dernier message, c'est qu'il faut avoir le sens du temps long. Autrement dit, et Bruno David l'a bien dit ce matin, la biodiversité est capable de s'adapter mais il lui faut son temps, comme à nous d'ailleurs. Je vous ai mis pour terminer ce petit proverbe chinois « Ce qu'une femme fait en neuf mois, neuf femmes ne le font pas en un mois ». Autrement dit, il faut le temps qu'un petit arbre qu'on va planter puisse évoluer, prendre ses capacités d'accueil et ses fonctions écologiques, qui ne se développeront que peu à peu.

Pour conclure, je voudrais revenir sur un point. Vous nous avez fait l'honneur, à Bruno et moi, d'inviter des scientifiques pour vous parler et je vous en remercie. Mais les scientifiques, et vous peut-être, ont parfois la conviction que la connaissance, c'est comme la tache d'huile qu'on met sur un papier, ça s'étale forcément et ça repousse l'ignorance aux confins du papier. Et bien non, c'est, hélas, une vision excessivement naïve. L'ignorance est en fait un processus dynamique, il y a une fabrique de l'ignorance qui se développe de plus en plus. Il y a même maintenant une science ça s'appelle l'agnotologie, c'est la science qui étudie les processus de fabrication de l'ignorance.

La question du match entre la fabrique de connaissance et la fabrique de l'ignorance est loin d'être gagné, parce que la fabrique de la connaissance, une connaissance solide et utile pour l'action, c'est lent. La fabrique de l'ignorance est beaucoup plus rapide et donc je vous remercie à la fois de nous avoir invités mais aussi de veiller effectivement à ce que cette dynamique de la connaissance soit encouragée et soutenue, non seulement matériellement mais, surtout, moralement et politiquement.

Merci beaucoup de votre attention. »



Figure 8: Intervention de Bernard Chevassus-au-Louis.

La table-ronde s'est ensuite poursuivie par un échange entre les différents représentants de l'Etat afin que ces derniers partagent leurs expériences personnelles.

**M. Niels BOURQUIN, co-directeur et chargé de programme du Centre écologique
Albert Schweitzer :**

Niels Bourquin, co-directeur et chargé de programme du Centre écologique Albert Schweitzer, a apporté une perspective différente en tant que représentant d'une ONG. Il a commencé par rappeler l'héritage d'Albert Schweitzer, pionnier de "l'éthique du respect du vivant," soulignant l'importance de cette philosophie dans la protection de la biodiversité.

Il a évoqué une scène éducative au Burkina Faso, axée sur le rôle des abeilles et des pollinisateurs, pour illustrer la nécessité de développer une culture générale sur la biodiversité. "On ne connaît pas grand-chose à la biodiversité. Et on a vraiment besoin de plus en plus de développer une forme de culture générale pour comprendre les enjeux liés à cela" a-t-il déclaré.

Le panéliste a présenté le concept des limites planétaires, développé par le scientifique suédois Rockström, montrant que la perte de biodiversité et le réchauffement climatique sont deux des nombreux défis environnementaux interconnectés. "Tous ces problèmes sont reliés," a-t-il affirmé, insistant sur l'impact de l'activité humaine, notamment l'agriculture et l'élevage, sur la dégradation des habitats naturels.

Il a souligné la corrélation entre le dépassement des limites planétaires et le PIB, notant que "les pays riches dépassent beaucoup plus les limites planétaires." Il a mentionné le Vietnam comme un exemple prometteur de durabilité, suggérant que d'autres pays pourraient apprendre de leur modèle.

Niels Bourquin a illustré les différences de responsabilité et de capacités entre les pays riches et les pays en développement les exemples de Madagascar et de Neuchâtel en Suisse. À Madagascar, la précarité pousse les habitants à empiéter sur les forêts protégées pour survivre. Il a alors souligné les défis de la mise en place de mesures de conservation efficaces dans des contextes de pauvreté et de faibles moyens municipaux.

En Suisse, il a noté que les gens sont plus éloignés des questions de biodiversité, ce qui rend la sensibilisation plus abstraite. Il a, en ce sens, appelé à une réflexion sur la consommation responsable.

Niels Bourquin a terminé en interrogeant la responsabilité de l'action écologique, soulignant que "les individus ont une énorme responsabilité" et que les représentants de l'État doivent oser impulser des changements majeurs, même au risque de perdre leur poste. Il a cité Gandhi comme modèle de simplicité et d'intégrité, en concluant que "pratiquer ce qu'on prêche" est essentiel pour être un véritable modèle de changement.

Enfin, il a abordé l'impact de la consommation de viande sur les émissions de CO₂, suggérant des alternatives alimentaires comme un moyen pour les individus de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. "Est-ce qu'on saurait être des modèles comme lui ? Je ne sais pas," a-t-il conclu, invitant à une réflexion sur notre rôle individuel et collectif dans la lutte contre le changement climatique.

Propos de Germain Goun, ancien préfet d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) :

« Mesdames et Messieurs,

Je suis Germain Goun. Comme cela vous a été dit, il y a à peine deux mois j'étais préfet d'Abidjan pendant deux ans et demi. Cela faisait quarante et un ans sans discontinuer que j'étais dans le commandement territorial. Depuis le 16 octobre 2023, j'ai été admis à faire valoir mes droits à la retraite. Le préfet Fidèle Yapi, Directeur général de la Décentralisation et du Développement Local qui devrait faire cet exposé étant rentré d'urgence à Abidjan pour raison de service, le préfet Félicien Amani Ipou, Directeur de Cabinet Adjoint du Président de la République, m'a demandé il y a environ 24h de le suppléer dans cet exercice. Le représentant de l'État devant être prêt à tout moment pour répondre à l'appel du devoir, j'ai accepté volontiers ce rôle de suppléance. Vous constaterez que mon exposé n'aura pas de support et vous voudrez bien m'en excuser.

Je voudrais d'abord vous dire la perception que certaines personnes ont du rôle du préfet d'Abidjan. A quoi sert le préfet d'Abidjan ? Cette question lancinante à amener en 2001 le ministre de l'Intérieur de l'époque à proposer au gouvernement le transfert du chef-lieu de la région des lagunes d'Abidjan à Dabou, une ville à proximité d'Abidjan. Le Ministre qui s'exprimait sur cette question à la télévision nationale avait fondé sa décision sur une conversation qu'il avait eu dans un avion avec un ami français qui lui avait dit qu'il n'y a pas de préfet à Paris et qu'il ne voyait pas l'intérêt de la présence d'un préfet à Abidjan puisque toutes les institutions et tous les ministères s'y trouvent.

Or depuis l'accession du pays à l'indépendance, Abidjan la capitale était d'abord chef-lieu du département du Sud avant d'être celui du département d'Abidjan avec cinq autres que comptait le pays.

S'étant rendu compte de cette méprise, car par la loi certains actes ne peuvent être pris que par le préfet, le ministre a dû par arrêté conférer à la Direction Générale de l'Administration du Territoire les attributions dévolues au préfet d'Abidjan et placé sous son autorité les Sous-Préfets qui précédemment dépendaient du préfet d'Abidjan.

J'ai donc voulu vous faire savoir les perturbations causées par ces changements, qui par chance n'ont pas durés puisque le retour du préfet à Abidjan a été acté en juin 2007.

Par rapport à la thématique qui est soumise à notre réflexion, mon exposé se fera sous forme de retour d'expériences en trois points.

1) Le rôle du préfet

Le rôle du préfet est le même : représenter l'État, servir de courroie de transmission entre le gouvernement et les populations, expliquer les mots d'ordre du gouvernement, demander aux populations leur adhésion à l'application des décisions, veiller à la tranquillité, la salubrité, la sécurité publique, prévenir les troubles à l'ordre public.

Le préfet d'Abidjan en raison de l'importance de cette métropole a des activités qui en certains points diffèrent de celles de ses collègues en province.

Par exemple pour l'aménagement du bassin du gourou qui a une superficie d'environ 29 km² qui reçoit les eaux venant des localités situées en amont pour se jeter dans la lagune ce qui causait des inondations, il a fallu des grands travaux. Il en a été de même pour la construction des ponts et des routes. Le rôle du préfet a été d'organiser la sensibilisation, contribué au plan de réinsertion et d'indemnisation des populations impactées.

Le préfet étant pour le gouvernement le levier sur lequel il s'appuie pour obtenir l'adhésion des populations à sa politique de développement, il joue ce rôle avec la contribution des représentants de ces communautés que sont les différents élus.

2) Autres exemples de retour d'expériences.

Tout à l'heure, mon éminent collègue le préfet Kalou Bi dans son exposé a presque tout dit. Je m'associe à tout ce qu'il a dit. Sa région la Nawa est la plus grande région productrice de cacao. C'est elle qui fait de notre pays la Côte d'Ivoire le premier producteur mondial du cacao. C'est donc à juste titre qu'on désigne cette région comme étant la capitale mondiale du cacao. Mais très souvent, certains producteurs utilisent des produits phytosanitaires de contrebande pour le traitement de leurs plantations. Le rôle des autorités préfectorales consiste à organiser avec les services techniques les campagnes de sensibilisation qui peuvent aboutir à la répression afin que ces produits très nocifs pour la préservation de la biodiversité ne soient pas utilisés.

Au Nord Est du pays dans la région du Boukani se trouve le parc national de la Comoé. Sa superficie est d'environ 12 000 km² et est administré par l'office ivoirien des parcs et réserves (OIPR).

Le préfet de la région du Boukani préside le comité de gestion qui est composé de tous les préfets riverains du parc. On y trouve plusieurs variétés d'animaux et même des léopards et des lions ainsi que de nombreuses espèces d'arbres.

Malheureusement, ce parc est quotidiennement agressé et le préfet réunit autour de ce comité les populations riveraines pour les impliquer dans la gestion du parc et pour ainsi dire préserver la biodiversité. Les préoccupations des populations ont été prises compte et leur adhésion à la préservation du parc a été acquise. Elles sont devenues des partenaires efficaces pour l'État.

3) Dernier exemple de retour d'expériences.

Il concerne la protection des singes.

Dans le département de Bondoukou, le village Soko est la dernière localité ivoirienne avant d'entrer au Ghana dont le premier village est Sampa.

A Soko on trouve des singes on l'appelle même le village des singes.

Lorsque j'étais jeune énarque, j'ai été envoyé en stage à la préfecture de Bondoukou. Un soir, nous avons rendu visite à des amis douaniers en poste à Soko.

Au cours de nos conversations ils nous ont raconté l'histoire des singes de cette localité. Ici les singes sont sacrés. La légende raconte que pour préserver la population contre une attaque d'ennemis elle a été transformée en singes par un protecteur. Les singes jouissent d'une grande protection, ils sont plus que les animaux domestiques. Ils entrent dans les maisons. On raconte même qu'une nuit un petit singe solitaire se serait introduit dans la maison d'un instituteur en service dans le village. Celui-ci et son épouse se sentant assurés de n'être vus par personne ont tué le pauvre animal et ont commencé à consommer certaines parties.

Le lendemain tous les singes même les plus vieux qui sortent rarement se sont rendus devant la cour du couple.

Ils étaient dans une attitude d'affliction et de consternation. Pris de peur, l'enseignant courut chez le chef du village et lui avoua son forfait. Le chef réunit ses notables, l'amenda et les restes de l'animal furent enterrés comme un être humain.

Plus de deux décennies après mon stage, je suis affecté à Bondoukou comme préfet de région. J'apprends que les singes, victimes d'agressions par des personnes qui ne respectent pas les coutumes ont fui Soko et se sont réfugiés dans le village ghanéen de Sampa.

Un jour, après la réhabilitation du dispensaire et de la maternité de Soko par l'UNFP, une sympathique cérémonie de remise officielle de ces infrastructures fut organisée dans cette localité. Un beau monde était réuni. Le représentant résident pays de l'UNFP était présent. Lorsque mon tour de parole arriva après le discours officiel, je décidai de jeter le pavé dans la marre. J'ai interpellé le chef de village en lui disant que je constate que nous sommes à Soko, tout le monde est là mais je ne vois pas nos frères les singes. Je lui ai dit et travers lui à toute la population que lorsque à Paris à Londres ou à Washington on clique sur internet et qu'on voit Soko, ce n'est pas à cause de vous mais c'est bien grâce aux singes. Et j'apprends qu'ils sont désormais à Sampa où ils sont bien traités. Je vous assure que ces propos ont fait

un déclic chez le chef du village qui m'a répondu "Monsieur le Préfet les singes reviendront «. Aujourd'hui les singes sont de retour à Soko. »

Pierre Lambert, préfet honoraire de la République française :

Pierre Lambert, préfet honoraire de la République française, a partagé son expérience professionnelle et a offert des exemples concrets de l'action des préfets en faveur de la biodiversité. Il a débuté en rappelant l'engagement de la France dans la protection de la biodiversité depuis le sommet de Rio en 1992 et la signature de la Convention sur la biodiversité biologique en 1994. "La France est engagée depuis très longtemps dans ces problématiques de biodiversité," a-t-il souligné.

Le préfet a mis en lumière les trois stratégies nationales de biodiversité de la France, notant que la deuxième stratégie (2011-2020) a été plus active en impliquant le public et en conférant aux régions un rôle de chef de file. "Sept régions ont signé leur schéma régional et six sont en train de le faire," a-t-il précisé, montrant une dynamique régionale en développement.

Il a ensuite détaillé ses expériences dans différents départements, illustrant les axes stratégiques de réduction de la pression sur la biodiversité et de restauration de celle-ci. Lorsqu'il était préfet des Deux-Sèvres, il a abordé la problématique de l'eau et de l'irrigation, soulignant son opposition à certains projets disproportionnés.

Dans les Côtes-d'Armor, il a traité des problèmes de pollution des algues vertes et des nitrates d'origine agricole, tandis qu'en Haute-Savoie, il a géré des défis liés à la protection du Mont-Blanc, à la qualité de l'air en vallée de l'Arve et à la sécheresse. "Grande surprise pour moi car il y a les Alpes, enfin il y a quand même des glaciers, des torrents... Eh bien non," a-t-il remarqué en évoquant les comités sécheresse qu'il a dû gérer.

En matière de réduction des pressions sur la biodiversité, Pierre Lambert a mentionné des actions concrètes telles que la protection d'espaces naturels sensibles, l'opposition à des permis de construire et la labellisation de sites comme le cap Fréhel. "J'ai parfois refusé des permis de construire parce que ce n'était pas normal," a-t-il affirmé. Il a également pris des arrêtés pour protéger des zones spécifiques, comme la protection des frênes têtards dans le marais Poitevin.

Il a abordé la question de l'artificialisation des sols, notant l'importance des avis préfectoraux sur les plans locaux d'urbanisme. "Nous avons donné un avis défavorable quand ces plans consommaient trop

d'espace naturel ou agricole," a-t-il expliqué, illustrant le rôle crucial des préfets dans la protection de la nature.

En matière de restauration de la biodiversité, il a parlé de la replantation de haies et de la promotion de l'élevage local contre les grandes cultures spéculatives. "On a besoin d'une agriculture diversifiée, on a besoin d'éleveurs, il faut les aider," a-t-il insisté, soulignant également l'importance des circuits courts pour soutenir les agriculteurs locaux.

Le préfet honoraire a également mentionné des initiatives pour la résilience du système forestier et la continuité écologique, comme la plantation de nouvelles essences d'arbres et la création de corridors écologiques pour les animaux. "Chaque fois, on veille à ce qu'il y ait des passages," a-t-il expliqué, se félicitant des efforts pour installer des nichoirs d'oiseaux dans les villages.

En conclusion, il a rappelé le rôle central des préfets dans la défense de la nature et de la biodiversité. "Quand la biodiversité régresse, c'est l'homme qui en pâtit," a-t-il affirmé, exhortant ses collègues à changer leurs pratiques et à s'engager pleinement dans la protection de l'environnement. "Ce n'est pas que l'affaire du citoyen, c'est aussi l'affaire de l'État," a-t-il conclu.

**Propos de Sophie Lavaux, Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise,
Gouverneur pour la gestion de crise en Région bruxelloise :**

« L'enjeu de la biodiversité dans le cadre de la gestion de crise est un des défis futurs pour les responsables des services de sécurité et de secours.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, je souhaite débiter cette intervention par la présentation des principes de la gestion de crise en Belgique. Notre modèle s'organise autour de trois niveaux de pouvoir.

- Le niveau communal. Lorsqu'une crise se déroule sur une commune/municipalité, le Bourgmestre/Maire est compétent pour la gestion de cet incident.
- Le niveau provincial. Par contre, lorsque la catastrophe s'étend sur plusieurs communes/municipalités et nécessite une coordination, c'est le Gouverneur qui est responsable pour gérer cette situation.
- Le niveau national ressort, quant à lui, de la responsabilité du ministre de l'Intérieur. Il vise les situations de crise qui s'étendent sur tout le pays ou ayant des conséquences pour tout le pays.

En ce qui me concerne, en tant que Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise – Gouverneur pour la gestion de crise, j'ai la responsabilité de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence pour la Région bruxelloise qui compte 1,2 millions d'habitants et 19 communes.

Revenons-en au cœur de notre sujet. Les experts constatent ces dernières années que les crises sont de plus en plus complexes, multifactorielles et systémiques. Mon collègue Olivier Schmitz, le Gouverneur du Luxembourg, a élaboré avec l'appui d'un panel d'experts un Livre blanc sur la gestion de crise en Belgique pour expliquer la complexité de cette problématique et y opposer un certain nombre de recommandations.¹

En Belgique, la gestion de crise en tant que telle n'est qu'une partie de la problématique. Les autorités belges travaillent sur la base du cycle du risque dans son ensemble. Celui-ci s'articule autour des étapes suivantes : l'analyse des risques, la prévention des risques, la préparation et la planification d'urgence, la gestion de crise, le rétablissement, l'évaluation de la crise.

Il faut être honnête, la biodiversité n'est pas reprise en tant qu'élément majeur dans toutes étapes du cycle du risque. C'est même le parent pauvre de la gestion de crise. Elle peut néanmoins jouer un rôle important dans la période qui précède la catastrophe de manière préventive mais également dans la phase de rétablissement.

Au niveau préventif, quelques initiatives basées sur la biodiversité sont cependant mises en place dans notre pays afin d'éviter ou limiter l'ampleur de certaines crises. La ville de Liège a par exemple élaboré un programme appelé le « Plan Canopée » visant à planter plus de 24 000 arbres à l'horizon 2030 pour créer une couverture végétale destinée à protéger la ville. Les effets qui sont attendus sont une baisse des températures, la captation de CO₂, la purification de l'air, ainsi qu'évidemment les effets d'ombrage rafraîchissant.

En ce qui concerne la planification d'urgence, comme cela a été expliqué précédemment par mon collègue, le Gouverneur de Namur, en Belgique nous avons une obligation légale de rédiger des plans d'urgence dont certains dédiés aux phénomènes de dérèglement climatique. Néanmoins, les aspects liés à la biodiversité ne sont pas pris en compte de manière systématique dans les différents plans. Les principes essentiels repris dans les plans d'urgence relèvent essentiellement la coordination des services de sécurité et de secours.

Pendant la crise, il faut se rendre à l'évidence, c'est la conduite de la bataille qui prime. La coordination des services opérationnels est la priorité afin de secourir les citoyens et de protéger les infrastructures critiques. La biodiversité est reléguée au second plan.

Néanmoins, dans la phase de rétablissement, donc après la crise, la question sous-jacente qui se pose : comment faire pour normaliser les situations mais aussi pour permettre aux territoires de retrouver leur équilibre ? Lors de la gestion de l'incident de Fukushima en 2011, des mesures de surveillance de la

faune et de la flore ont été mises en place par les autorités pour suivre l'évolution des populations d'espèces et évaluer les effets de cette catastrophe sur la biodiversité.

En conclusion, la biodiversité rend plus riche et plus résilient nos écosystèmes. Une biodiversité riche limite les effets de certains types de crise. Il sera donc impératif pour les années à venir de reconnaître l'importance de celle-ci pour la résilience des écosystèmes face aux crises et de prendre compte de manière proactive cet aspect dans la planification d'urgence et la gestion de crise. »

Cette deuxième table-ronde a ainsi marqué un tournant dans la discussion sur la biodiversité, révélant à quel point cette question est essentielle et complexe. Les diverses interventions ont souligné l'importance vitale de préserver la biodiversité, non seulement pour maintenir l'équilibre écologique mais aussi pour garantir un avenir durable pour les générations futures.

Les participants ont exprimé un consensus sur plusieurs points clés : l'urgence d'agir face à la perte alarmante de biodiversité, l'importance de sensibiliser le public et d'éduquer les jeunes générations, enfin la nécessité d'adopter des politiques adaptées à chaque contexte local tout en intégrant des stratégies globales. Les exemples variés, allant de la gestion des crises en Belgique à la conservation proactive en Côte-d'Ivoire, ont illustré la diversité des approches et la complexité des défis rencontrés.

Il est ressorti de cette table-ronde que des initiatives innovantes et des engagements forts sont en place pour combattre la dégradation de la biodiversité. Dans cette perspective, la collaboration transnationale et intersectorielle est indispensable pour élaborer des solutions efficaces qui respectent à la fois les besoins humains et les impératifs écologiques.

En conclusion, cette table-ronde a non seulement permis de mettre en lumière les efforts actuels et les défis persistants dans la préservation de la biodiversité, mais elle a également ouvert la voie à de nouvelles stratégies pour renforcer la résilience des écosystèmes. Les discussions ont réaffirmé l'importance d'une action collective et mondiale, et ont encouragé tous les participants à redoubler d'efforts pour assurer la protection de notre patrimoine naturel, essentiel à la survie de la planète.

Table-ronde n°3 : Gestion des Ressources Naturelles et Développement Durable

Modération par M. Patrice MOUNDOUBOU, avocat au barreau de Marseille.

La troisième table-ronde a abordé un sujet à très fort enjeu : la gestion des ressources naturelles et le développement durable. Les participants ont examiné comment les pratiques de gestion peuvent être ajustées pour mieux répondre aux exigences de la conservation environnementale tout en promouvant le développement économique. Les débats se sont concentrés sur des questions telles que l'exploitation responsable des ressources, les innovations en matière d'énergies renouvelables, et les modèles de développement qui respectent les équilibres écologiques.

Cette table-ronde a été aussi l'occasion de partager des expériences et des bonnes pratiques. Les interventions des experts, **Madame Fatima Dia, ancienne directrice de la direction de l'environnement du Sénégal et ancienne directrice de l'institut de la francophonie pour le développement durable, et Monsieur Samuel Furfari, professeur en géopolitique de l'énergie à ESCP Londres et à l'Université Libre de Bruxelles et haut fonctionnaire de la direction générale de l'énergie de la Commission européenne,** enrichissent la discussion en offrant des analyses détaillées et en proposant des pistes de réflexion pour l'avenir.



Figure 9: Table-ronde n°3 concernant la gestion des ressources naturelles et le développement durable avec Fabrice Moundoubou, Kodjo Kadévi Etse, Laurent Cayrel, Fabrice de Icco, Bassirou Sene, Chantal Castelnot et Stéphane Volant.

Fatima Dia, ancienne directrice de la direction de l'environnement du Sénégal et ancienne directrice de l'Institut de la francophonie pour le développement durable :

Fatima Dia a ouvert la table-ronde sur la gestion des ressources naturelles et le développement durable. Elle a exprimé son honneur et son plaisir d'être invitée par l'APREF, rappelant qu'elle a beaucoup travaillé avec les préfets et les acteurs de la décentralisation sur ces questions.

L'experte a commencé par rappeler le contexte historique de la dégradation des ressources naturelles, notant que "les actions anthropiques accélèrent cette détérioration." Elle a mentionné les premières alertes lancées lors de la conférence de Stockholm en 1972, qui ont conduit à la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). "C'était la première fois que les Nations Unies tiraient sur cette sonnette d'alarme," a-t-elle souligné.

Elle a ensuite parcouru les grandes étapes internationales, telles que le Sommet de Rio en 1992, Johannesburg en 2002, et Rio+20 en 2012, qui ont successivement mis en avant les notions de développement durable, de gouvernance environnementale et d'économie verte.

Fatima Dia a présenté la transition écologique comme une nécessité mondiale, impliquant des changements dans les modes de production, de consommation et de comportement. "Il faut intégrer un élément fondamental qui est le changement des modes de production et de consommation," a-t-elle insisté. Elle a mentionné l'importance de l'accord de Paris de 2015, qui a marqué une prise de conscience globale des responsabilités communes mais différenciées dans la lutte contre les changements climatiques.

En abordant la situation des pays en développement, elle a souligné que ces derniers doivent éviter de répéter les erreurs des pays industrialisés. "Est-ce qu'ils doivent refaire les mêmes erreurs qui ont été faites dans les pays occidentaux ? Non," a-t-elle affirmé, appelant à une transition écologique juste et bénéfique pour toutes les populations.

Madame Dia a également discuté des défis liés à l'accès universel à l'énergie et à la gestion rationnelle des différentes sources d'énergie. "Il faut que toutes ces énergies, toutes ces ressources naturelles soient gérées de la manière la plus rationnelle possible. Et c'est possible," a-t-elle déclaré, mettant en avant le rôle crucial de la science et de la technologie dans cette transition.

Elle a conclu en soulignant l'importance de l'intégration des préoccupations environnementales dans toutes les politiques de développement, et le rôle clé des représentants de l'État dans cette démarche. "Il faut qu'ils soient leaders, il faut qu'ils impulsent et il faut aussi qu'ils aient le bon sens," a-t-elle insisté,

rappelant que la protection de l'environnement est essentielle pour améliorer les conditions de vie de l'homme.

Enfin, elle a mentionné la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement pour accéder aux fonds internationaux destinés à la transition écologique, et d'ajuster l'indice de développement humain pour inclure les pressions exercées sur la planète. "L'indice de développement humain est calculé à partir de la croissance, mais il faudrait aussi qu'on y intègre les pressions exercées sur la planète," a-t-elle conclu, appelant à une démarche de suivi rigoureuse pour garantir la durabilité du développement.



Figure 10 : Intervention de Fatima Dia

Propos de Samuel Furfari, professeur en géopolitique de l'énergie à ESCP Londres et à l'Université Libre de Bruxelles et haut fonctionnaire de la direction générale de l'énergie de la Commission européenne :

« Je voudrais remercier l'APREF de me donner cette occasion de m'adresser à vous. Je vais être fort différent de tout ce que vous avez entendu. Je ne suis pas préfet, je ne fais pas de politique, je suis retraité, mais cela fait 44 ans que je m'occupe de ce dossier. Et donc, je veux vous partager mon expérience qui va sans doute vous déplaire ou choquer, mais voilà, je n'ai rien à perdre et rien à gagner, puisque je ne suis qu'enseignant, donc je vais dire ce que je pense.

Ce matin, on nous a fait peur avec des catastrophes imminentes. Moi, je suis ingénieur, et par nature, les ingénieurs, généralement, sont positifs. Je parle sous le contrôle du gouvernement de la province de Namur qui connaît certainement le professeur André Berger, imminent climatologue de l'Université catholique de Louvain. Il y a quelques années d'ici, j'ai entendu M. Jouzel qui disait que nous allons bouillir et que la température allait monter de 3 degrés. Moi, je ne suis pas climatologue, je suis énergéticien. J'ai donc demandé à ce climatologue si c'était possible et il m'a envoyé ce graphique du GIEC qui montre que la probabilité d'arriver à 3 degrés est infime. Alors, parler de 7 degrés, ça me semble préoccupant.

On l'a déjà dit, mais je veux le répéter parce que c'est la chose fondamentale. C'est toujours facile de parler de développement durable, mais il faut reposer le problème. Le développement durable est d'abord un développement. Durable est un qualificatif. Et aujourd'hui, on a transformé le qualificatif durable en un substantif. C'est grave, parce qu'on ne peut pas avoir de progrès dans la protection de l'environnement s'il n'y a pas le développement. C'est le développement qui permet la richesse, qui permet la croissance, qui permet l'économie, qui permet la protection de l'environnement. Vous le savez, dans les pays pauvres, l'environnement, ce n'est pas la priorité ; leur priorité est la prospérité.

Deuxième notion qu'il ne faut jamais oublier, c'est que nous sommes différents en fonction de l'endroit où nous vivons sur la planète. C'est la théorie des besoins d'Abraham Maslow. Nous avons des besoins physiologiques, ensuite d'autres types de besoins, et ce n'est que lorsque toute l'échelle est remplie qu'on commence à penser à autre chose que soi-même. On est arrivé à ce niveau-là dans les pays de l'OCDE. C'est très bien, et donc on a le droit et le devoir de penser à l'environnement. Mais ce matin, je crois que c'était le préfet de Côte d'Ivoire, qui a dit que l'on parle un langage que tout le monde ne comprend pas. Et bien oui, comment voulez-vous que les gens qui n'ont pas à manger s'occupent de sauver la planète et donc il nous faut quand même revenir sur Terre et dire qu'on a des besoins différents et ne pensons pas que nous, nous allons imposer depuis Paris ou Dubaï aux Africains et aux Asiatiques de ne pas suivre notre « mauvais exemple » ? Ils veulent changer leur mode de vie pour ressembler au nôtre, ils aspirent légitimement à la prospérité.

Deuxième notion de base. Vous l'avez tous appris, mais vous l'avez tous oublié. L'énergie, c'est la même notion que le travail. Le travail est une notion physique qui résulte du déplacement d'une force sur une distance, il se mesure en joules. L'unité du travail, l'unité de l'énergie, ce sont des joules. Quand quelqu'un vous parle d'énergie renouvelable et qu'on la mesure en nombre de maisons, passez votre chemin. L'énergie se mesure en joules et non pas en habitation ou maison. Les femmes qui travaillent sur cette photo du début du 20e siècle, c'était de l'énergie. Malheureusement, en Afrique, il y a encore beaucoup d'énergie musculaire. C'est là le problème de la politique énergétique et du développement durable. Parce qu'on ne peut plus se taire sur cette réalité du besoin de qualité de vie indispensable qu'il faut apporter à tous les citoyens de la planète. Et si nous ne prenons pas garde, les BRICS vont le faire à notre place. Le 1er janvier, il y aura maintenant 10 pays BRICS, dont la Russie, l'Arabie saoudite et

l'Iran, les trois pays qui ont le plus de pétrole dans le monde. Soyons prêts, parce que les BRICS vont dominer le monde de l'énergie et vont apporter le bien-être dont tout le monde a besoin en dehors de l'Europe. Ils produisent 50,3 % des émissions mondiales de CO₂ et vont donc fortement influencer les conférences COP pour que les énergies fossiles ne soient plus ostracisées.

Il y a dans le monde 30 millions de tracteurs. Il y a des tracteurs à 2 chevaux et des tracteurs de 600 chevaux dans les grandes plaines américaines. Si vous prenez une moyenne de 100 chevaux-vapeur, vous multipliez par le nombre de tracteurs, la puissance d'un homme est de 100 watts, un cheval-vapeur a une puissance de 736 watts. Vous multipliez tout cela et constaterez que les tracteurs représentent le travail de trois fois la population mondiale. Pensez-vous que l'on va se passer de tracteurs ? Ces tracteurs ne vont pas fonctionner avec des panneaux solaires ni avec des batteries, c'est trop lourd. D'autant plus qu'en Afrique, seulement 10 % de l'agriculture est mécanisée. Pour éliminer cette injustice, il faut que l'Afrique se développe, à commencer par la mécanisation de l'agriculture et donc augmenter la consommation de fioul. Il faut donc se préparer à plus de consommation de pétrole dans le monde. C'est évident.

Sur ces graphiques, j'ai mis en abscisse les consommations d'énergie par habitant et en ordonnée à gauche l'espérance de vie et à droite l'indice de développement humain. Et vous pouvez déduire un message très clair. Si vous voulez avoir une bonne espérance de vie et une bonne qualité de vie, il faut consommer de l'énergie. La plupart des pays représentés sur les gauches des graphiques sont les pays d'Afrique. Mauvaise espérance de vie à cause de la mort des enfants prématurés, mauvaise qualité de vie. J'espère que les points représentant les pays africains vont se déplacer sur la droite dans ce graphique sans nécessairement aller à l'extrême droite, parce que là, ce sont les pays gaspilleurs d'énergie (les pays du golfe Persique) qui utilisent énormément d'énergie sans améliorer leur qualité de vie.

Comme 84 % de l'énergie utilisée dans le monde est de l'énergie fossile, produisant du CO₂, c'est politiquement incorrect, mais voici la réalité. Plus vous émettez de CO₂, plus votre qualité de vie s'améliore. Comment peut-on penser que les pays qui ne consomment pas de CO₂ vont demeurer dans une situation avec une mauvaise qualité de vie ou une espérance de vie basse ? C'est tout simplement impossible. Nous nous dirigeons au niveau mondial vers plus de consommation d'énergie, plus d'émissions de CO₂. C'est inutile de se dire qu'on ne veut pas, que ce n'est pas bien. C'est la réalité. Sur la gauche, vous avez l'augmentation linéaire de la consommation d'énergie dans le monde, sauf de temps en temps un accident, comme vous le voyez ici avec la COVID, ou bien la crise des Subprimes. Au milieu sont représentées les consommations de tous les types d'énergies. Vous observez qu'aucune ne diminue. On consomme plus de charbon, plus de pétrole, plus de gaz, plus de nucléaire, plus d'hydroélectricité et plus d'énergie renouvelable.

La transition énergétique signifie que la petite partie verte sur ce graphique doit remplacer tout le reste. Il faut beaucoup de foi pour croire ça. À droite, vous avez les consommations d'énergie par continent

ou grande zone. Vous voyez que l'UE, ce n'est pas grand-chose. Et c'est surtout l'Asie qui est en train d'augmenter sa consommation d'énergie. Lorsqu'on parle d'Asie, on a surtout en tête la Chine, mais maintenant, il faut penser à l'Inde, avant de dire la Chine. En noir, vous voyez la consommation d'énergie en Afrique. C'est tout simplement inadmissible. L'Afrique doit se développer. Et elle le fera avec quelle énergie ? Mais avec les énergies bon marché, pas avec les énergies chères. Quelles sont les énergies chères ?

Ce graphique représente la production des différentes énergies renouvelables dans l'UE. Vous voyez que dans les années 2000, la grosse majorité, c'était le bois. Aujourd'hui, c'est toujours le bois. Oui, l'énergie renouvelable qui ne coûte pas trop, c'est le bois. Toutes les autres sont des énergies chères. Elles sont tellement chères que la Commission européenne a écrit une directive qui oblige leur production. En tant que fonctionnaire européen pendant 36 ans dans ce domaine, j'ai écrit la directive de 2009 qui oblige la production d'énergie renouvelable. Si l'on oblige, c'est parce que ce n'est pas rentable, autrement, il ne serait pas nécessaire d'avoir une contrainte législative. Cette directive a été renouvelée en 2018 et en 2023, parce que les énergies renouvelables ne sont toujours pas compétitives. Et vous observez sur le graphique de droite que les trois quarts de l'énergie renouvelable est la biomasse (bois, déchets agricoles...). Ce n'est donc pas l'énergie éolienne et solaire photovoltaïque qui sont la solution.

Pourquoi ne le sont-elles pas ? Sur la gauche, vous avez des graphiques réels d'intermittence et de variabilité des énergies éoliennes. En moyenne, en Europe, sur cinq ans, avec des chiffres d'Eurostat, les énergies éoliennes ont un taux de charge de 23 % et pour le solaire, de 11 %. Ce qui veut dire, Monsieur les Africains et Madame les Africaines, que quand vous allez installer une éolienne, vous devez installer en même temps une installation qui fonctionnera tout le temps. Parce qu'il n'y a pas moyen de faire fonctionner des éoliennes et panneaux solaires photovoltaïques constamment. C'est comme ça, c'est triste, mais c'est la réalité. Il a fallu des années pour qu'on l'admette. Maintenant, on l'a compris. On ne peut pas se baser uniquement sur des énergies intermittentes. Et c'est pour ça que ça ne se développe pas. Et comme vous le voyez sur le graphique de droite, plus on produit d'énergie intermittente et variable, plus le prix de l'électricité augmente. C'est une triste réalité.

D'autant plus que les énergies éoliennes et solaires ne produisent pas ce qu'il faut... pour produire des énergies éoliennes et solaires. Si vous voulez produire de l'énergie éolienne, il vous faut une base de 2 500 tonnes de béton. Le mât en acier n'est pas produit avec de l'énergie éolienne. La nacelle qui contient des terres rares n'est pas produite avec de l'électricité d'origine éolienne ni transportée de Chine avec de l'électricité éolienne. Il faut admettre que pour fabriquer et installer des éoliennes, il faut de l'énergie fossile. C'est pour ça que les énergies fossiles augmentent. Et donc, ce qui est proposé comme transition énergétique est illusoire. Sur ce graphique, on observe la prévision de diminution énorme des énergies fossiles, et une augmentation fulgurante des énergies renouvelables, alors qu'historiquement, on n'a jamais pu faire cela, car il faut rappeler que la quête des énergies renouvelables n'a pas commencé

avec la peur du changement climatique, mais avec la peur du manque d'énergie à la suite des crises pétrolières des années soixante-dix.

La chose plus préoccupante, c'est la courbe noire, qui indique, d'après les scénarios de l'Agence internationale de l'énergie, que nous allons stabiliser la consommation d'énergie dans le monde. Comment voulez-vous stabiliser la consommation d'énergie dans le monde avec une population croissante dont une grosse partie du monde doit récupérer le retard économique et sociétal dans lequel ils se trouvent ? J'ai publié dans mon dernier livre ces graphiques avec à gauche, la population mondiale, aujourd'hui et en 2050, au milieu, la consommation d'énergie par habitant, aujourd'hui et en 2050, en supposant que nous, pays de l'OCDE, nous allons réduire de 33 % notre consommation d'énergie. C'est énorme. Mais soit, supposons qu'on va y arriver. Vous multipliez les deux. Et comme vous le voyez sur la droite, il va falloir se préparer à consommer plus d'énergie. C'est évident. Or, on n'arrête pas de nous dire qu'il faut limiter la consommation d'énergie. C'est un déni de la réalité.

Il y a trois types d'énergie finale, et seulement trois : la chaleur industrielle et domestique, le carburant et l'électricité. L'électricité représente seulement 22 %, le transport. 28 %, et le thermique 50 % (le chauffage dans les usines pour faire du ciment, de l'acier, du verre, ou le chauffage des locaux). Lorsque vous vous installez des éoliennes, de panneaux solaires et même de nucléaires, vous traitez un cinquième de la question énergétique. C'est pour ça qu'on se trompe en politique énergétique. Parce qu'on néglige la chose la plus importante. Vous pouvez installer tant que vous voulez des éoliennes et des panneaux solaires, vous allez toujours être bloqué par cette réalité. Sur ce graphique, à gauche, vous avez la répartition de l'énergie primaire dans l'Union européenne, et à droite, celle dans le monde. On observe que la principale énergie aujourd'hui, que ce soit en Europe ou dans le monde c'est le pétrole parce que 92 % de l'énergie dans le transport, ce sont des produits pétroliers. Pour diminuer la part du pétrole, il faut promouvoir le véhicule électrique. Je ne suis pas contre la voiture électrique, bien entendu, à condition d'avoir de l'électricité. Mais de là à ne vendre plus que cela en 2035, ça va être très difficile. D'autant plus qu'alors, vous tombez dans le défi géopolitique de la dépendance vis-à-vis de la Chine pour les métaux et le lithium pour les batteries.

Vous remarquez que l'éolien et le solaire ne représentent que 3 % de l'énergie primaire. On vous parle toujours de 20 ou 17 % lorsqu'on parle d'énergies renouvelables, mais on oublie de vous dire que c'est pour l'électricité. Mais on a vu dans le graphique précédent que l'électricité, c'est un cinquième. Et donc, la réalité du monde, c'est que malheureusement les énergies renouvelables ne représentent que 3 % ; et l'on prétend que rapidement elles deviendront 100 %. Bien entendu, les énergies renouvelables augmentent. Il ne manquerait plus que ça. Mais sur les dix dernières années, elles représentent d'un cinquième de la croissance de la demande d'énergie mondiale. Les quatre cinquièmes restants, ce sont les énergies fossiles, le nucléaire et l'hydraulique. Oui, les énergies renouvelables modernes augmentent, mais le reste augmente quatre fois plus.

Quant à l'hydrogène, je voudrais quand même rappeler qu'il s'agit de quelque chose d'aberrant. J'ai travaillé à plusieurs époques de ma vie dans l'hydrogène, y compris dans mon doctorat. On produit dans le monde 120 millions de tonnes par an d'hydrogène (pour vous donner l'ordre de grandeur, la production de cuivre est de 23 millions de tonnes par an). 120 millions de tonnes d'hydrogène pour quoi faire ? Pour donner à manger aux gens. Parce que l'hydrogène est la base de la production des engrais. Pour nourrir la population mondiale, il faut des engrais, c'est évident. Et pour avoir des engrais, il faut de l'hydrogène. Et les 120 millions de tonnes d'hydrogène qui sont produits par an le sont quasi exclusivement à partir de gaz naturel. Une molécule d'hydrogène produite à partir d'eau demande 6,9 fois plus d'énergie que la même produite à partir de méthane. C'est pour ça que les Russes sont les champions de production d'engrais, car ils ont le gaz pour presque rien. J'ai écrit un livre pour vous expliquer tout ça (L'utopie hydrogène).

Le problème de l'Afrique, puisque nous avons la chance d'avoir beaucoup de préfets d'Afrique avec nous, c'est qu'il y a un manque d'énergie disponible pour tout le monde. Et principalement pour la cuisson. 900 millions de personnes cuisent encore avec des énergies rustiques qui provoquent une pollution extraordinaire, comme vous le voyez sur ces photos. Il faut donc changer de paradigme et accepter que l'Afrique fasse ce que nous avons fait. Qu'avons-nous fait ? Il y a presque un siècle, on a développé le gaz pour cuisiner. Il faut revenir à la vieille bonne bonbonne de gaz propane butane. Même si cela produit du CO₂, c'est facile, on connaît et c'est propre par rapport l'énergie renouvelable — le bois — utilisée actuellement. Dans les alentours de Kinshasa, il y a 400 000 personnes qui travaillent pour produire du makala, le charbon de bois, pour défricher la forêt, pour couper le bois, pour produire du charbon de bois et le transporter. 400 000 personnes pour travailler dans un domaine polluant. Heureusement, il y a des solutions et les solutions sont en train d'émerger en Afrique. C'est le gaz naturel qui est en train de se développer un peu partout. Le gaz naturel est l'énergie de ce siècle en même temps que le nucléaire sera la source de l'électricité durant ce siècle. J'ai écrit des articles sur la Côte d'Ivoire qui est un exemple extraordinaire avec le développement maintenant du gisement gazier de Baleine qui va permettre de produire de l'électricité abondante pour le pays. Au point que la Côte d'Ivoire vend de l'électricité aux pays voisins.

Et je vous signale le gros projet d'infrastructure gazière qui va aller depuis le Nigeria jusqu'au Maroc le long de l'Afrique de l'Ouest. Ce gazoduc passera par le gisement de Grande Tortue qui va permettre au Sénégal et à la Mauritanie de commencer à produire eux aussi du gaz. Il faut que les pays d'Africains se développent et doivent le faire avec des énergies abondantes et bon marché qui existent en Afrique.

On a entendu durant cette conférence que l'État doit être exemplaire. Oui, l'État doit être exemplaire. J'ai pris cette photo le 27 novembre ici même à l'école militaire où nous sommes réunis ; on observe l'état délabré des fenêtres de ce bâtiment avec du simple vitrage en plus. C'est ça, la réalité. J'ai un catalogue de photos de fenêtres d'immeubles publics qui montre que l'État n'est pas exemplaire. Et pas

seulement en France, rassurez-vous. En Belgique aussi, monsieur le gouverneur de Namur. Je vous remercie pour votre attention. »



Figure 11 : Intervention de Samuel Furfari

Propos de Chantal Castelnot, préfète honoraire de la République française :

« Merci, Messieurs les présidents, Mesdames messieurs,

Effectivement on m'a demandé de vous parler de cas concrets que j'ai eu à accompagner, lorsque j'étais préfète de l'Orne, de développement de parcs photovoltaïques sur des friches industrielles polluées. Alors pour resituer un petit peu les choses, je dirais que la France s'était fixée un objectif de consommation énergétique à 23% d'énergies renouvelables à l'échéance 2020. Evidemment, on n'a pas su tout à fait tenir cet objectif, qui est maintenant relevé à 40% à l'horizon 2030. Pour aider à la manœuvre, on a le plan France 2030, c'est 54 milliards d'euros qui sont investis sur cinq ans pour développer la compétitivité de nos industries et soutenir la transition écologique. Ce plan traduit la forte volonté du gouvernement d'atteindre ces objectifs. Le solaire là-dedans, en 2020, c'était juste un peu plus de 2% des énergies renouvelables et l'objectif très ambitieux c'est de monter ce chiffre à 32% du mix énergétique renouvelable d'ici 2030. La notion d'énergie photovoltaïque est très ancienne, c'est Edmond Becquerel, le père du célèbre physicien Henri Becquerel qui avait découvert dès 1839 la

possibilité de produire de l'électricité grâce à la lumière et à la présence de matériaux semi-conducteurs comme le silicium par exemple. Ce n'est qu'en 1954 que le premier véritable panneau photovoltaïque a été mis au point aux USA. À l'époque, il avait un rendement de 6%, maintenant, on est quand même plutôt à 23-25%. Et en France, ce n'est que depuis 2006, donc c'est encore extrêmement récent, que des projets photovoltaïques se concrétisent vraiment. Fin 2011, la production solaire en France s'est élevée à 2 800 mégawatts. Depuis, elle s'est fortement accrue, puisqu'on ne parle plus en mégawatts, mais en gigawatts, c'est quand même mille fois plus. En 2018, on était à 9 gigawatts, et l'été dernier, on était à 18. L'objectif est de passer à 50 gigawatts en 2030 et à 100 en 2050. Le photovoltaïque est en forte progression, mais on part vraiment de très bas. Les préfets sont chargés de faciliter l'atteinte de ces objectifs, en créant de meilleures conditions possibles de réalisation des projets. Quand on pense photovoltaïque, on a tout de suite à l'esprit les panneaux solaires sur les toitures des particuliers, sur les entrepôts, sur les bâtiments agricoles, les ombrières des parkings de centres commerciaux, mais il existe aussi des implantations sur l'emprise d'anciens sites industriels. On a des panneaux photovoltaïques flottants sur les sites des anciennes carrières, où il y a de l'eau dans le fond des carrières, donc on met des panneaux solaires flottants, quand on ne sait pas trop quoi faire d'autre de ces sites. Et puis, on en installe de plus en plus sur des friches industrielles que les techniques actuelles ne permettent pas de dépolluer. Lorsque j'étais préfète de l'Orne, de 2017 à 2020, j'ai eu à connaître deux projets de ce type, les projets de Pontchardon et celui de Surdon qui est entré en fonctionnement.

Pontchardon, c'est une minuscule commune de l'Orne, 167 habitants, qui a vu exploiter sur son territoire une fonderie depuis 1835 jusque 2011. Ça s'est terminé par une liquidation judiciaire. La communauté de communes a acheté les deux hectares du crassier et le liquidateur, aujourd'hui, est toujours propriétaire de la fonderie qui s'étend à peu près sur 5-6 hectares. À la demande de l'Etat, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la DREAL, a créé la base de données BASIAS. C'est une base qui recense tous les anciens sites industriels encore pollués. À l'aide de ces données BASIAS, l'établissement public foncier de Normandie a établi la liste des sites favorables à l'accueil d'énergie renouvelable dans l'ensemble de la région Normandie, et Pontchardon figure dans cet inventaire. L'établissement public foncier a, entre autres missions, le conseil et l'accompagnement des collectivités locales dans leur projet de conversion de friche industrielle. Dans le cas de Pontchardon, le site est très pollué et il s'avère absolument indispensable de fournir la connaissance de cette pollution, savoir quel est l'état réel du site, quels sont les types de pollution, quelle est leur ampleur. Pour ça, l'EPFN travaille main dans la main avec la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault. Ce site est mentionné dans le contrat de relance et transition écologique de cette communauté de communes. Il y a deux études en cours, l'une qui porte sur l'évaluation précise de la pollution du site et l'autre confiée à un autre bureau d'études sur la faisabilité et le potentiel photovoltaïque du site. C'est en fonction des pollutions recensées que seront définies les mesures adaptées pour les gérer en compatibilité avec la construction d'une ferme solaire. Il y a déjà pas mal d'argent consacré à ces études

qui sont heureusement subventionnées par l'ADEME, par le Conseil Régional. Ce n'est pas mal. Il paye tous les ans les factures des relevés de pollution puisque tout ça évolue au fil du temps.

Une stratégie de phytomanagement est envisagée pour dépolluer la partie crassier, ce qui est très important puisque le site est en bordure de la rivière La Touque, un cours d'eau classé en première catégorie piscicole. On y trouve des écrevisses à pattes blanches. Ce site est couvert par un arrêté de biotope. Donc là, pas touche. À proximité immédiate, il y a ce qu'on appelle une ZNIEFF, une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, faunistique et floristique. Pour faire bonne mesure, à proximité immédiate, il y a aussi une zone Natura 2000. Un hectare du site révèle une richesse écologique importante parce qu'on y trouve la grenouille agile. Il faudra veiller tout particulièrement à ce que l'aménagement du site avec la création d'un parc photovoltaïque n'entraîne pas un déplacement de la pollution sur ces secteurs sensibles. La faisabilité du projet soulève pas mal de questions. D'abord, est-ce qu'on peut poser des panneaux photovoltaïques sur tout le site ? A priori, sur le crassier, ce n'est pas possible parce que c'est beaucoup trop pentu. On pourrait le faire sur l'ancienne fonderie, 16 000 m² de bâti. Est-ce qu'il faut les démolir ? Est-ce qu'il faut garder seulement les superstructures ?

Et puis, cette fonderie, elle est inscrite à l'inventaire général du patrimoine culturel édité par le ministère de la Culture. On connaît le coût estimatif du traitement de la pollution, qui est de 1,2 million d'euros, pour pouvoir réaliser le parc. En fait, il faudrait décaper à peu près 20 centimètres de terres très polluées et les remplacer par des terres plus saines. Le coût du parc est estimé à minima à 4 millions d'euros. Si on garde le bâti actuel de la fonderie, on ne pourra mettre que 30 000 m² de panneaux pour 3 mégawatts de production. Et si on détruit le bâti, on pourra monter à 50 000 m² pour 5 mégawatts. Mais détruire le bâti, évidemment, c'est encore un coût de démolition. Donc, toutes ces hypothèses sont toujours en cours d'approfondissement afin de valider, j'espère prochainement, un choix définitif, mais tout ça prendra encore beaucoup de temps. Donc, c'est quand même, celui-là, un projet à gestation longue.

Le second projet dont je souhaite vous parler est Surdon, qui lui, s'est réalisé beaucoup plus vite et est en cours de production depuis quelques années. Alors Surdon, c'est le lieu-dit d'une autre petite commune de l'Orne, Almenêches. C'est un site qui a été exploité de 1900 à 1993 par la SNCF. À l'origine, c'est une emprise de 6 hectares. C'était au croisement des lignes ferroviaires Paris-Granville et Le Mans-Caen. Le site a été complètement détruit par les bombardements de la libération en 1944 et reconstruit sur une emprise plus importante de 26 hectares. À l'époque, c'était devenu un des trois sites majeurs de France aptes à traiter les traverses de chemin de fer. Alors, les traverses de chemin de fer étaient toutes en bois, évidemment sensibles aux attaques de champignons, de mousse et de parasites tels que les insectes xylophages. Donc, pour éviter tout ça, il y a un produit qui s'appelle la créosote. Sur ce site, on traitait entre 500 et 1500 traverses par jour en fonction des demandes. Chaque traverse c'était 25 litres de créosote qui était versé, évidemment, avec une partie qui filait dans l'environnement. Ça représentait quand même entre 12 000 et 37 000 litres de créosote déversé sur le site tous les jours. Le créosote, c'est un produit à base d'huile extraite de goudron de houille. C'est un site qui a une forte teneur en HAP, les

hydrocarbures aromatiques polycycliques. Ça contient plein de phénol, plein de crésol. Ça a une odeur très tenace. Et puis, c'est un produit reprotoxique, cancérigène, écotoxique, surtout pour les organismes aquatiques. Et c'est un produit également bioaccumulable. C'est un polluant organique très persistant. Et d'ailleurs, l'Union européenne a interdit totalement son usage depuis 2008. On a estimé que sur ce site, il faudrait encore drainer et traiter les eaux polluées durant 30 ans, sachant que le site est déjà fermé depuis 30 ans. Au total, quand même 60 ans de traitement de cette pollution pour arriver à une situation à peu près satisfaisante. Bien évidemment, le site est complètement impropre à toute exploitation agricole, à toute construction de logements ou d'équipements publics accueillant des humains.

Alors, le maire était bien conscient de tout ça et bien conscient que la pollution limiterait drastiquement une réutilisation possible de ce site. Et dès 2009, il a envisagé de créer une ferme solaire. Alors, il a contacté deux entreprises, une entreprise d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui s'appelle IEL à Saint-Brieuc et une autre entreprise, Enolia, qui réalise des parcs éoliens et photovoltaïques. En mars 2013, c'est le préfet qui a délivré le permis de construire puisque on était dans une commune qui n'avait pas de plan local d'urbanisme et donc qui était soumise au règlement national d'urbanisme. En 2015, les deux entreprises ont été lauréates de l'appel d'offres du ministère de l'Énergie portant sur des centrales solaires de grande puissance. Et puis, la réglementation exige une étude d'impact et une enquête publique puisqu'on est sur un projet supérieur à 250 kW. Alors, l'étude d'impact en quoi a-t-elle consisté ?

Il y avait l'étude de l'impact paysager sur une aire de trois kilomètres. Une autre partie de l'étude concernait l'impact sur la biodiversité sur une aire beaucoup plus large, une dizaine de kilomètres. Alors, par chance, sur ce secteur, on n'est pas en ZNIEFF, on n'est pas dans le périmètre du parc naturel régional. Il y a une toute petite partie du site en Natura 2000, mais ça ne concerne pas les parcelles prévues pour le projet. Et puis, ça permet de maintenir un bon niveau des habitats et la diversité faunistique et floristique. À cet endroit-là, on est dans une plaine bocagère. Il y a des haies tout autour du site et à moins de 500 m du site, on ne distingue pas les panneaux solaires, parce que les panneaux solaires, c'est moins de 3 m de haut. Les premiers habitants sont à plus de 100 m des limites du site. Il n'y a aucun monument historique non plus à proximité. Le projet prévoit, bien sûr, de n'utiliser aucun herbicide pour entretenir sous les panneaux solaires. Ça sera simplement de la fauche et du broyage des herbes deux à trois fois par an. Et puis, ce terrain, il a aussi une grande vertu, c'est qu'il est très plat et qu'il est bien orienté au sud. L'enquête publique n'a pas révélé un seul avis défavorable des riverains, qui avaient bien conscience qu'on ne ferait pas grand-chose de ce site, qui avait quand même un aspect peu engageant.

Alors, le parc qui a été réalisé, c'est finalement 49 000 m² de panneaux, panneaux fabriqués en France à Toulouse. Les modules sont inclinés à 25 degrés et espacés de 4 m. Donc, on a pu installer 6 MW de puissance et produire pratiquement 8 GW. Le coût du projet était d'un peu plus d'11 millions d'euros et la production équivaut à la consommation de 3 500 foyers hors chauffage. Ce projet a été inauguré en juin 2019 et le président de la SNCF, Guillaume Pépy, avait qualifié cette opération d'exemplaire pour

la reconquête et la valorisation d'une friche industrielle. C'était la première fois, d'ailleurs, qu'il y avait un parc solaire installé sur une emprise SNCF.

Je veux juste dire encore un tout petit mot des retombées financières pour les collectivités. D'abord, les entreprises, bien sûr, versent un loyer à la SNCF. Elles vendent l'électricité à EDF. Et il y a des retombées fiscales intéressantes pour les collectivités. Il y a trois types de retombées fiscales sur la taxe foncière, sur la cotisation pour la valeur ajoutée des entreprises et puis sur l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau. Alors, tout ça, c'est revalorisable tous les ans. Et moi, j'ai les chiffres d'il y a deux ans, mais c'était quand même, chaque année, plus de 57 000 euros pour la commune, plus de 25 000 pour la communauté de communes, plus de 82 000 pour le département et plus de 6 000 pour le conseil régional.

Donc, je dirais en conclusion que ces dossiers sont sensibles parce qu'il faut arriver à conjuguer les enjeux fonciers, les enjeux économiques, des enjeux énergétiques, des enjeux écologiques. Nous, notre rôle en tant que corps préfectoral, c'est d'accélérer les procédures administratives. On joue vraiment un rôle d'assembleur en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés par le projet. Le but, bien sûr, c'est de faire accepter les projets par la population pour aider vraiment la population à se les approprier. Parfois, ça nécessite de faire des réunions publiques pour bien expliquer le projet, répondre à toutes les interrogations. On est vraiment là pour accélérer la réalisation du projet et surtout gommer au maximum le décalage entre le temps administratif et le temps économique, sans perdre de vue, bien sûr, les enjeux environnementaux. Donc, en conclusion, je dirais que c'est tout l'art de coconstruire une vision partagée. Merci. »

Laurent Cayrel, ancien préfet et directeur des affaires publiques de France

Renouvelables :

Laurent Cayrel, ancien préfet et directeur des affaires publiques de France Renouvelables, a ouvert son intervention en décrivant les énergies fossiles comme un "paradis artificiel" qui, malgré son attrait, est extrêmement dangereux et responsable de millions de décès annuels dans le monde. Il a appelé à inventer un nouveau modèle de développement basé sur la décarbonation, en se référant aux nombreuses conférences internationales, y compris la COP28. "Il appartient aujourd'hui à l'ensemble de la population mondiale d'inventer un nouveau modèle de développement," a-t-il déclaré.

Il a souligné que le débat en France ne devrait pas être entre le nucléaire et les énergies renouvelables, mais sur la nécessité de combiner les deux pour sortir des énergies fossiles, dont la France est encore dépendante à 60%. "Le vrai débat, c'est qu'il va falloir faire les deux parce que le vrai débat, c'est de sortir des énergies fossiles," a-t-il affirmé. La transition vers une économie décarbonée nécessitera des

investissements massifs, des recherches et une réduction de 40% de la consommation énergétique d'ici 2050. "Les objectifs que s'assigne la France pour 2050, c'est d'économiser 40 % de sa consommation énergétique. Je ne sais pas si vous voyez ce que ça représente, mais c'est énorme."

Laurent Cayrel a insisté sur le besoin de planifier cette transition de manière rationnelle, combinant l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables pour assurer l'électrification de l'économie tout en acceptant une utilisation ponctuelle d'énergies carbonées. Il a comparé cette transition à la révolution industrielle du XIXe siècle, mais avec une prise en compte des impacts environnementaux. "Cette évolution est une révolution," a-t-il déclaré, ajoutant que cette révolution intègre désormais "l'atteinte à la pollution, l'atteinte à l'environnement."

En tant qu'ancien préfet, il a décrit le rôle crucial des préfets dans la gestion de cette transition, notamment en maintenant l'ordre public face aux réactions sociales de rejet et en planifiant de manière à intégrer les préoccupations environnementales et de consommation énergétique. "Le rôle des préfets aujourd'hui, il est d'abord un problème d'ordre public," a-t-il expliqué, en référence aux mouvements sociaux comme les "gilets jaunes" et les "bonnets rouges."

Il a mentionné la création de schémas régionaux de développement durable et la nécessité de réseaux pour relier les différentes sources de production énergétique. "Les préfets de région ont aujourd'hui une double responsabilité," a-t-il précisé, soulignant leur rôle dans la planification et la coordination avec les élus locaux.

Enfin, il a abordé la mise en place des énergies renouvelables en France, en soulignant les résistances locales à l'implantation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques, comparant cela à l'implantation du chemin de fer au XIXe siècle. "Aujourd'hui, l'implantation de nouvelles formes d'énergie, c'est aussi le moyen pour des territoires d'accéder au développement durable," a-t-il affirmé. Il a souligné l'importance du rôle des préfets en tant que médiateurs et garants du respect de la biodiversité, appelant à agir de toute urgence face au réchauffement climatique. "Il est urgent d'agir. Pourquoi ? Parce que le réchauffement climatique n'attend pas," a-t-il conclu, tout en reconnaissant que "il faudra du temps pour agir."

Propos de Bassirou Sene, président de l'APREF et ambassadeur Haut-commissaire du Sénégal en Gambie :

« Merci, cher modérateur, pour votre belle introduction. Permettez-moi d'abord de saluer très chaleureusement, fraternellement, Monsieur le ministre Carengo, que j'ai connu pendant mon séjour à

Paris. Et il nous a invité à sa résidence avec mon épouse, mais il est venu aussi à la fête nationale du Sénégal. Et ce jour-là, c'est lui qui a prononcé le mot au nom du gouvernement de la République. Je voudrais le saluer très fraternellement. Je voudrais aussi remercier mon frère Stéphane Volant, ici présent, qui joue un rôle déterminant aujourd'hui au Sénégal dans le cadre du transport propre. On a le TER train express régional et le BRT (Bus Rapid Transit) qui roulent avec de l'électricité qui n'utilise pas les énergies fossiles. Notre sœur Fatima a fait une très belle introduction aussi. Je voudrais remercier l'encadrement de l'APREF qui a travaillé pendant un an pour choisir ces sommités qui sont aujourd'hui autour de la table et qui aujourd'hui nous nourrissent de belles analyses de très haut volume. Merci beaucoup. Vraiment, on est fiers, on est très satisfaits.

Je vais d'abord commencer par dire, et c'est peut-être un peu terre à terre pour certains, les ressources naturelles peuvent se définir comme des richesses provenant directement de l'environnement du sol et du sol sans que leurs existants n'aient nécessité l'intervention d'aucune personne, de l'homme. Ça, c'est la volonté de Dieu, ça renvoie peut-être à nos croyances, ça renvoie à un dicton de Einstein qui dit que nous dansons tous au son d'un être invisible qui distribue, qui distribue les ressources. Certains aujourd'hui vont les chercher, signent des accords pour aller les chercher très loin pour leur développement. Et c'est important de montrer que ce sont des produits, c'est des ressources dont nous pouvons bénéficier par la grâce de celui qui nous a créés. C'est notre croyance. Celui qui ne croit pas aussi, ce n'est pas grave. Mais nous, nous sommes convaincus que c'est une grâce que nous prenons avec beaucoup de générosité et d'objectivité. L'on distingue ainsi les ressources énergétiques (uranium, pétrole, gaz..), alimentaires (halieutiques.), minérales et minières (minerais), aquatiques (eau) et forestières (bois). Leur utilisation brute ainsi que leurs chaînes de valeur industrielles procédant d'une urbanisation galopante, d'une démographie exponentielle et d'une économie extravertie tournée vers le capitalisme et vers une société de consommation, ont fini d'entraîner leur surexploitation à des proportions démesurées. Dès lors, de ces pratiques abusives résulte la raréfaction des ressources dont la gestion requiert des actions fortes axées sur le développement durable qui présente des enjeux socio-économiques non négligeables pour les générations actuelles et futures.

La gestion de la rareté des ressources naturelles pose la problématique cruciale de l'équilibre qu'il convient de trouver entre le besoin impérieux pour l'humanité d'en user tout en préservant ces richesses en vue de leur durabilité et de leur perpétuation.

Une telle gestion appelle une politique publique appropriée, centrée sur des mécanismes de sensibilisation des populations, de protection de la biodiversité et de la biosphère et de préservation des écosystèmes.

A cet effet, au-delà de l'arsenal juridique dissuasif ou répréhensif susceptible d'être mis en place par les Etats, il existe des techniques qui peuvent s'avérer concluantes telles que l'érection d'aires marines protégées, le recyclage, l'observance de séquences de repos biologiques, le gel des permis de chasse, le

développement d'énergies renouvelables alternatives comme l'éolienne et le solaire, le reboisement, la lutte contre la déclassification des forêts.

L'objectif ultime de ces techniques de préservation et de protection qui visent la défense de l'écosystème demeure le renouvellement et la pérennité des ressources animales, végétales, fossiles. Pour ce faire, les politiques y relatives doivent favoriser des approches différenciées mettant davantage l'accent sur les dimensions écologique et environnementale de la lutte contre la raréfaction des ressources naturelles, dans les pays développés, souvent à forte contribution de pollution, tout en soutenant les économies de ceux en développement, généralement non pollueurs, afin de leur permettre de tirer pleinement profit de leur exploitation rationnelle et juste.

Même si le monde est devenu un village planétaire, il n'en demeure pas moins évident que les enjeux liés au développement durable, se mesurent à l'aune des niveaux de responsabilités des Etats en termes d'engagements et de priorités.

C'est dans cet esprit que le Sénégal, soucieux de respecter pleinement ses engagements internationaux, notamment l'accord de Paris, et comme l'a rappelé le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL dans son discours à l'occasion du Sommet sur le climat, continue ses efforts dans la transition et le mix énergétiques. Ainsi, engagé dans un processus avancé de production de pétrole et de gaz, le Sénégal, grâce à un ambitieux programme de mix énergétique, voit les énergies renouvelables constituer aujourd'hui 31% de ses capacités électriques installées, alors qu'en 2014, notre pays ne disposait que d'une mini centrale de 2 MW.

A cela s'ajoutent un important projet d'électrification solaire de 1000 villages, ainsi qu'une stratégie de gas-to-power parce que pour le Sénégal, le gaz demeure une énergie de transition.

Dans le domaine des transports de masse, la politique de transition énergétique vers la neutralité est portée par le Train Express Regional (TER) et le Bus Rapide Transit (BRT).

Au plan de l'énergie solaire, le Sénégal dispose d'un important parc dans ce domaine, avec notamment la plus grande centrale solaire en Afrique de l'Ouest, celle de Santhiou Mékhé d'une capacité de 30MW, érigée sur 64 ha, ainsi que les centrales de Kael et de Kahone, d'une capacité totale de 60MW.

Aussi, fidèle à son axe stratégique de politique étrangère fondé sur la diplomatie de bon voisinage et pionnier mondial de l'hydrodiplomatie, le Sénégal fait partie des membres fondateurs de l'OMVS et de l'OMVG qui lui ont permis, de façon concertée avec les pays frontaliers, de pleinement tirer parti de l'hydro énergie, à travers les barrages de Diama, de Manantali et de Samba n'est pas en reste.

Pour conclure, comme le rappelait le Président Macky SALL, « c'est l'action climatique conséquente, par une mobilisation responsable et solidaire de tous les pays, développés et en développement, qui pourra aider à sauver la planète ». »

**Fabrice de Icco, préfet Jura-Nord-Vaudois, Canton de Vaud de la Confédération
helvétique :**

Fabrice de Icco a présenté son rôle et les actions locales en matière de développement durable et de préservation des ressources naturelles. Il a expliqué que bien que le préfet Vaudois n'ait pas de compétences légales directes dans ce domaine, il joue un rôle important en stimulant et en encadrant les initiatives locales.

Le préfet a commencé par rappeler le cadre suisse, où certaines régions, comme le canton de Vaud, ont des préfets alors que d'autres n'en ont pas. Il a décrit une initiative populaire acceptée le 18 juin 2023, inscrivant dans la Constitution le principe de protection du climat et de la biodiversité comme un objectif principal de l'action de l'État. "L'État, dans son action quotidienne, doit avoir ce filtre, cet élément en tête, dans chacune de ses politiques publiques," a-t-il souligné.

Il a détaillé quatre principes fondamentaux de cette initiative :

1. **Protection du climat et de la biodiversité** : Inscription de ce principe dans la Constitution.
2. **Neutralité carbone d'ici 2050** : Avec des planifications intermédiaires tous les dix ans.
3. **Rôle des caisses de pension** : Encouragement des caisses de pension à développer des stratégies visant la neutralité carbone et la préservation de l'environnement.
4. **Exemplarité de l'État et des communes** : Les personnes morales dans lesquelles l'État et les communes ont des participations doivent élaborer des plans financiers pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur De Icco a également évoqué la Nouvelle Loi Vaudoise sur l'Énergie en consultation, visant un objectif zéro carbone avec des mesures telles que l'assainissement des passoires énergétiques, la lutte contre le gaspillage énergétique, et la priorité aux énergies locales. Il a expliqué que "les passoires énergétiques... émettent 38 % des gaz à effet de serre dans le canton de Vaud," nécessitant des actions pour l'isolation et le remplacement des chaudières.

Il a souligné le rôle du préfet comme stimulateur de l'implémentation des politiques publiques, notamment par des visites annuelles aux communes pour encourager la mise en place de plans d'énergie climat communaux (PEC). "Le préfet doit savoir dialoguer avec les autorités communales pour leur faire prendre conscience des choses," a-t-il affirmé.

Fabrice De Icco a illustré l'impact des mesures de gestion des déchets, citant l'exemple d'une taxe au poids qui a réduit de 60 % le tonnage des ordures ménagères en incitant les habitants à mieux trier leurs déchets. Il a insisté sur l'importance de la gestion des risques et de la continuité, soulignant que la pandémie de COVID-19 a sensibilisé les autorités locales à ces enjeux.

Enfin, il a abordé la question des émissions de CO₂, notant que bien que la Suisse ait réduit ses émissions nationales, elle reste un important importateur de biens manufacturés, ce qui double en fait son empreinte carbone. "Le tonnage d'un Suisse par année est de l'ordre de 12 tonnes," a-t-il précisé, appelant à une stimulation continue des actions locales pour réduire cet impact.

En conclusion, Fabrice de Icco a réitéré l'importance pour les préfets d'être au cœur de l'action, en encourageant et en encadrant les initiatives locales pour atteindre les objectifs de développement durable et de protection de l'environnement. "Il est très important pour le préfet d'être au cœur de l'action avec des stimulations, des mesures à apporter et des planifications à déposer auprès des autorités communales," a-t-il conclu.

Kodjo Kadévi Etse, préfet du Zio au Togo :

Kodjo Kadévi Etse a partagé l'expérience de son pays en matière de gestion des ressources naturelles, notamment forestières. Il a souligné la transition de la Journée nationale de l'Arbre, instituée en 1977, à une campagne nationale de reboisement en 2021 pour lutter contre la déforestation. "Cette campagne voudrait que l'on plante à tout moment dès qu'il y a possibilité, surtout lorsque c'est la saison pluvieuse," a-t-il expliqué.

Il a précisé que la déforestation était principalement due à l'exploitation pour le bois énergie et les produits forestiers destinés à l'exportation. Pour remédier à cela, le Togo a promu les énergies renouvelables, notamment les centrales photovoltaïques, le gaz butane subventionné et le biogaz. "Nous sommes aujourd'hui à la construction de la deuxième grande centrale photovoltaïque," a-t-il ajouté.

Le préfet joue un rôle crucial dans cette campagne de reboisement, coordonnant toutes les actions et mobilisant les acteurs de la société civile, de l'administration et du politique. "Le préfet doit conduire les opérations, faire le suivi, l'évaluation et la production des rapports" a-t-il précisé.

Kodjo Kadévi Etse a insisté sur l'importance de la gestion concertée et cohérente des ressources naturelles, exprimant sa satisfaction face aux approches globales et synchronisées évoquées par les intervenants précédents. "Nous recommandons à chacun des secteurs impliqués de tendre vers des

actions fusionnées, uniformisées," a-t-il conseillé, soulignant la nécessité d'un changement de comportement vis-à-vis de la nature.

En conclusion, il a repris les mots du directeur de cabinet de la présidence de la Côte d'Ivoire : "un défi commun, des réponses collectives," appelant à une action collective pour la protection de l'environnement.

Propos de Stéphane Volant, président de l'entreprise Smovengo, de l'aéroport de Tananarive et de la société des Bus rapides de Dakar :

« Je suis français et bourguignon !

La Bourgogne est une région particulière qui a longtemps été indépendante du royaume de France et qui, depuis, souffre parfois mal la tutelle de l'Etat. Elle n'est pas seule en France dans ce cas : la Corse et la Bretagne lui ressemblent...

Par ailleurs, j'habite à mi-temps sur l'île de Ngor, une petite île du Sénégal. Je suis Lébou et membre du conseil des Sages de cette île. Et sur cette petite île, n'en déplaise à notre ami de la Commission européenne, nous avons refusé l'électricité.

Un jour, agent de la Sénélec, la compagnie nationale de l'électricité du Sénégal, nous a proposé le raccordement. Nous l'avons un peu regardé comme un zombie en l'éconduisant gentiment car nous ne voulons pas d'une autre production électrique que celle fournie par le soleil

Par ailleurs, comme l'APREF est une association francophone, je vais vous parler d'une petite région d'Afrique car, vous le savez comme moi, parler d'Afrique est extrêmement difficile puisqu'elle est composée de 53 pays que nous y sommes tout à la fois en été et en hiver. Ainsi, quand on parle des questions énergétiques en Afrique, je ne vois pas en Algérie les mêmes problèmes qu'au Sénégal, ou que d'autres pays du continent.

En tout cas, ce qui me choque en Afrique c'est que, souvent on offre à certains pays d'Afrique « le moche au prix du moche ». Et c'est un industriel qui le dit et j'ai la fierté avec quelques grandes entreprises françaises (ADP, le fonds Meridiam et la SNCF) de dire qu'on est parfaitement capable, d'offrir le meilleur et même de battre des records puisque nous avons avec la SNCF et en partenariat avec le fonds souverain sénégalais qui reste propriétaire de la voie, le premier TER d'Afrique qui transporte aujourd'hui 50 000 passagers. Nous avons aussi embauché 1000 sénégalais parmi les meilleurs. Je le souhaite.

Et puis aujourd'hui, nous nous apprêtons, à inaugurer, grâce au fond souverain sénégalais (le FONSI) et Meridiam, un BRT, bus rapide transit, qui transportera 300 000 passagers par jour . Il s'agira d'une première mondiale puisque ce BRT sera un bus 100% électrique.

Puis, dans quelques mois, nous opérerons ce bus 100% électrique, mais 100% électrique au solaire. Ce sera alors une seconde première mondiale ! Effectivement, à Dakar comme ailleurs, on pourra stocker beaucoup plus d'énergie le jour et renvoyer la nuit sur le réseau l'énergie nécessaire au remplissage des batteries des bus qui se seront vidées la journée.

Et je rêve que l'on puisse doter un jour tous les panneaux solaires du Sénégal d'une capacité de stockage.

Cependant, pour que ces grandes infrastructures trouvent leur place dans les paysages et les habitudes de nos pays, il faut prendre le temps de la concertation et choisir les bons opérateurs.

Le temps de la concertation est l'affaire des préfets. Indiscutablement car mieux que quiconque ils savent parler les langues de toutes les parties-prenantes et imposer (lorsque c'est nécessaire) l'intérêt général.

Quant aux opérateurs, je plaide en faveur des spécialistes de la concession de service public.

J'atteste qu'en francophonie, la concession peut être regardée avec un vrai intérêt. Ce n'est ainsi pas piller les ressources d'un pays que d'accepter de déléguer un service pendant quelque temps. C'est au contraire accepter le pari intéressant de recevoir régulièrement des loyers en échange de cette concession et de récupérer au bout de 10, 15, 20, 25 ou 30 ans un outil magnifique que l'État n'aurait pas pu se financer quelques années auparavant.

Enfin, je suggère, qu'avec Bassirou, nous ayons le plaisir de vous accueillir l'année prochaine à Dakar et que si vous nous faites l'amitié de venir dans ce magnifique pays, je serais heureux de vous accueillir sur le plus beau bus rapide du monde. Merci ! »

Au terme de cette troisième et dernière table-ronde, il est apparu clairement que la question de la gestion des ressources naturelles et du développement durable englobait une multitude de défis et d'opportunités. Les échanges ont mis en lumière la diversité des approches et des solutions mises en œuvre, tant au niveau local que global.

Les contributions de nos experts ont révélé la complexité des enjeux environnementaux, allant de la nécessaire décarbonisation de l'économie à la gestion des ressources forestières. Ces discussions ont également montré l'importance des préfets et autres représentants territoriaux de l'État dans la médiation des conflits, la planification, et l'implémentation des politiques de développement durable.



Figure 12: Pierre N'Gahane, secrétaire général de l'APREF et recteur de l'académie de Dijon, qui a modéré l'ensemble du colloque.

Propos de clôture :

Jean-François Carencio, ancien ministre des Outre-mer, ancien préfet de Paris et de la région Ile de France et cofondateur de l'APREF :

Jean-François Carencio, ancien ministre des Outre-mer et préfet, a clôturé le forum en partageant ses réflexions sur le rôle des préfets et l'importance de l'engagement pour l'intérêt général. Il a commencé par saluer le représentant d'Haïti et a exprimé ses inquiétudes sur la situation dans ce pays.

L'ancien ministre a rappelé l'importance d'intégrer le secteur privé et le secteur public pour servir l'intérêt général. "N'opposons pas, nous qui avons nos responsabilités propres de préfet, le privé et le public," a-t-il déclaré, soulignant que le secteur privé, bien encadré, peut contribuer au bien commun.

Il a souligné la nécessité de croire à la liberté de penser et d'inventer, citant René Char : "Celui qui n'est pas là pour troubler, ne mérite ni égard, ni patience.", encourageant ainsi les préfets à être créatifs et à innover.

En parlant de son expérience en Nouvelle-Calédonie, il a évoqué l'importance de la sagesse et de la réflexion sur les origines et l'attachement à la Terre. "La vérité, elle est dans la contradiction," a-t-il affirmé, ajoutant que l'ancrage local de l'action publique est crucial.

Abordant la question du dérèglement climatique, M. Carencio a souligné que ce phénomène touche principalement les pays non tempérés et ceux ayant contribué au développement occidental. "Le dérèglement climatique, pour moi, c'est une évidence," a-t-il déclaré, appelant à une réflexion profonde sur ses conséquences.

Il a également évoqué la polycrise, un concept d'Edgar Morin, qui englobe les crises écologiques, économiques, sociales et politiques. Il a alors insisté sur l'importance de traiter ces crises de manière intégrée et solidaire.

Enfin, M. Carencio a appelé les préfets à croire en l'intérêt général, à défendre la démocratie et à prendre des risques pour le bien commun. "Si vous n'avez pas envie, quittez la fonction publique, quittez votre métier," a-t-il conclu, invitant les participants à s'engager pleinement dans leur rôle pour réinventer le monde.



Figure 13 : Jean-François Carencu, ancien ministre, ancien préfet de Paris et cofondateur de l'APREF, lors de son discours de clôture.

Propos de clôture de Bassirou Sene, président de l'APREF et ambassadeur Haut-commissaire du Sénégal en Gambie :

« Bonsoir tout le monde. Ce que nous avons dit hier reste valable. Quand, à l'unanimité, vous avez porté votre choix sur ma personne, je vous ai remercié du fond du cœur. Je vous ai remercié pour le choix que vous avez fait. Mais je vous ai remercié aussi parce que je vous avais proposé un petit programme. Je vous avais dit que je demandais à occuper ce poste, au moins pour deux ou trois raisons.

La première, c'est que je me sens de la famille. Et je sens qu'ensemble, on peut travailler, on peut faire de bonnes choses. Ensemble, on peut aller loin. Je n'en doute pas. Deuxièmement, j'ai vingt-neuf ans dans la diplomatie. Dix ans dans le commandement territorial, comme adjoint préfet de Ligère, sous-préfet. Puis depuis vingt-neuf ans, depuis 94, je suis dans la diplomatie. Et pendant ce séjour qui m'a fait pérégriner entre Addis-Abeba, Genève et Paris, j'ai eu à occuper à trois reprises la présidence du Groupe des Ambassadeurs Francophones. Donc, pour montrer cet élan, cette flamme qui m'anime de contribuer à la promotion, à la protection de la langue française. Quand j'étais à Addis-Abeba, une fois, j'ai bloqué un conseil des ministres parce que les documents étaient produits en anglais et pas en français. Et on nous a demandé de suivre les travaux avec nos oreillettes. J'ai refusé en tant que président du Groupe

des Ambassadeurs Francophones et j'ai demandé qu'on continue la réunion, une fois qu'on aurait produit le document en français. Et ça a été fait. Et j'étais ambassadeur. J'ai bloqué le conseil des ministres.

Donc ça, c'est une conviction forte que cette langue qui nous a permis d'avoir notre CEP, jusqu'à notre diplôme universitaire, nous devons la respecter. Même si on dit que c'est « un bel instrument trouvé dans les décombres de la colonisation », c'est indiscutable. Donc ça renvoie à une réalité dont il a parlé tout à l'heure, Monsieur Carencu, mais que nous assumons. Nous assumons cette histoire. Ça fait partie de notre ADN, de notre vie. Il n'y a pas de souci. On n'a aucun complexe vis-à-vis de ça. Donc ça, c'était le deuxième aspect de ma volonté de postuler. Et vous l'avez compris, vous avez accepté. En tout cas, j'entends, pendant ces deux années-là, essayer de consolider les acquis et intensifier l'activité, élargir la base. Et surtout essayer d'avoir une connexion avec la francophonie, parce que j'ai vu qu'à ce niveau, avec Mme Mushikiwabo, la secrétaire générale de l'OIF, et les autres instances, je crois qu'il y a un hiatus et ça doit être corrigé. Et je pense que nous pouvons nous impliquer dans ça et essayer de créer une relation plus saine avec la francophonie, en leur expliquant en réalité ce que nous sommes et ce que nous pouvons faire. Parce que si nous pouvons être à côté de la francophonie, s'ils organisent des missions d'observation, d'élections qu'on puisse désigner au moins deux d'entre nous pour les accompagner, ou bien si on peut organiser des colloques, des séminaires, dans le cadre du renforcement, de la protection et de la promotion des valeurs de la francophonie, je crois qu'on sera mieux compris et mieux accepté.

En tout cas, ce que j'ai vu me rassure. J'ai vu un bon niveau d'analyses, des gens engagés, déterminés, des pays qui sont aux côtés de l'APREF, et je voudrais vous dire toute ma confiance à travailler avec vous. Et remercier très sincèrement maintenant Monsieur le Président Nicolas Desforges, qui a été vraiment un président à la hauteur. Je ne prétends pas le remplacer. Je prétends simplement occuper son siège en attendant. Mais le remplacer, c'est quasi impossible. Je voudrais aussi sincèrement remercier le secrétaire général Pierre N'Gahane pour son travail extraordinaire, toujours engagé et déterminé. Remercier les stagiaires qui sont aussi très efficaces et extraordinaires. Et je voudrais vraiment les remercier et leur dire que j'entends travailler étroitement avec eux. Je n'ai pas besoin d'être long. Je vous remercie infiniment. Et vous souhaite un bon retour. »



Figure 14 : Le nouveau président de l'APREF, Bassirou Sene, lors de son discours de clôture.



Colloque organisé avec le soutien du **ministère de l'Intérieur.**

et avec le concours de :



Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à
consulter notre site internet :

www.apref.fr

ou à prendre contact avec le secrétariat permanent :

sec-gen@apref.fr